

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement
Rapport d'audit final sur les
programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité, de protection de l'environnement
et de gestion des situations d'urgence

Numéro de dossier : OF-Surv-OpAud-W102-2010-2011 01

Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale
Spectra Energy Transmission (Westcoast)
425, Première Avenue S.-O., bureau 2600
Calgary (Alberta)
T2P 3L8

22 mars 2013

Canada

Sommaire

Dans le cadre de son programme de vérification de la conformité, l'Office national de l'énergie a soumis à un audit les programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité, de gestion des situations d'urgence et de protection de l'environnement de Westcoast dans leur application à l'usine de traitement McMahon de cette société. C'est la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la Loi sur l'Office), le *Code canadien du travail* (CCT) et les règlements correspondants qui exigent l'élaboration de ces programmes et de leur contenu.

L'Office réglemente un certain nombre d'usines de traitement gazier exploitées par Westcoast. L'audit qui a porté sur l'usine de traitement McMahon relève d'une stratégie d'ensemble de l'Office où celui-ci vérifie la conformité avec la réglementation, la sécurité et la protection de l'environnement dans toutes les usines de traitement gazier de Westcoast. Il sait que Westcoast utilise des structures et des procédures communes de gestion des processus et des activités propres à ses divers établissements. C'est pourquoi il exige que toute constatation de non-conformité pour les procédures et les pratiques communes fasse l'objet d'un suivi et de mesures d'atténuation dans les usines de la société autres que l'usine de traitement McMahon.

L'audit a permis de constater que Westcoast a entrepris de gérer et de maîtriser les dangers que présentent les processus et les activités de son usine de traitement gazier. Il a toutefois aussi permis de relever un certain nombre de cas de non-conformité. Lorsqu'on examine et analyse les résultats d'audit de Westcoast dans l'ensemble, on est porté à croire que la majeure partie des constatations de non-conformité tiennent à l'absence de démarche officielle, proactive et systématique de détermination, d'analyse et de gestion des exigences juridiques applicables, ainsi que des dangers pour la sécurité et l'environnement dans tous les programmes de Westcoast. Les auditeurs ont constaté que la majorité des dangers sont pris en compte dans les procédures et les pratiques de la société, mais qu'ils ont surtout été établis par le personnel de Westcoast par connaissance personnelle ou par les licences d'exploitation délivrées par d'autres organismes de réglementation plutôt que par des examens systématiques et les processus d'évaluation nécessaires, d'où une incapacité pour la société de démontrer la conformité de ses programmes.

L'Office fait remarquer que, pour les éléments de système de gestion dans ses protocoles d'audit, il existe des liens conceptuels entre les sous-éléments. C'est pourquoi une constatation de non-conformité pour un sous-élément donné entraîne nécessairement plusieurs dans chaque domaine de programme. Cela ressort tout particulièrement dans l'audit à cause des pratiques non conformes de détermination et d'évaluation des dangers de Westcoast. L'Office a relevé chaque cas lié de non-conformité pour des sous-éléments afin d'aider la société à apporter toutes les corrections voulues à ses programmes à des fins de gestion de la sécurité et de protection de l'environnement.

Dans son audit, l'Office a observé que Westcoast avait élaboré un système interne de gestion de l'exploitation (SGE) qui pourrait contribuer au respect de ses propres exigences s'il était modifié en fonction des constatations des auditeurs. Comme il a été démontré, le SGE n'est cependant pas d'une application uniforme dans et parmi les programmes.

L'Office est certes préoccupé par toute constatation de non-conformité, mais il l'est particulièrement par les cas de non-conformité avec les articles 50 et 52 à 54 du RUT. Il considère qu'il s'agit de dispositions essentielles en matière de gestion de la sécurité, puisqu'elles exigent que les sociétés démontrent qu'elles disposent d'un nombre suffisant d'employés compétents pour une exploitation et un entretien sécuritaires de chaque usine de traitement gazier. L'Office s'attend à ce que Westcoast élabore et applique un plan de mesures correctives pour remédier promptement à tous les cas de non-conformité.

Table des matières

1.0	INTRODUCTION : RAISON D'ÊTRE ET CADRE D'INTERVENTION DE L'OFFICE	5
2.0	TERMES ET DÉFINITIONS DE L'AUDIT	5
3.0	CONTEXTE.....	6
4.0	OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'AUDIT.....	6
5.0	PROCESSUS DE L'AUDIT	7
6.0	RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'AUDIT PAR SECTEUR DE PROGRAMME... 	8
7.0	CONCLUSIONS.....	10
8.0	TABLEAU DES CONSTATATIONS DE L'AUDIT	11
9.0	ABRÉVIATIONS	13

Annexes

Annexe I :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de gestion de l'intégrité
Annexe II :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de sécurité
Annexe III :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de protection de l'environnement
Annexe IV :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de gestion des situations d'urgence
Annexe V :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de croisements
Annexe VI :	Tableau d'évaluation de l'audit du programme de sensibilisation du public
Annexe VII :	Représentants interviewés de la société
Annexe VIII :	Documents examinés

1.0 Introduction : Raison d'être et cadre d'intervention de l'Office

L'Office a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Le règlement de l'Office de l'énergie sur les usines de traitement est entré en vigueur le 30 janvier 2003. Pour évaluer la conformité avec ses mesures de réglementation, l'Office oblige les sociétés à présenter et à mettre en œuvre un plan de mesures correctives visant à donner suite à toutes les constatations de non-conformité et à prendre les mesures d'atténuation nécessaires. Les résultats des audits trouvent leur application dans la démarche de cycle de vie en fonction du risque dans le contexte de la planification de la conformité.

L'Office exige que chaque société soit en mesure de démontrer la pertinence et la mise en œuvre des méthodes qu'elle a choisies et employées pour se conformer.

2.0 Termes et définitions de l'audit

Audit : Démarche systématique, indépendante et documentée consistant à obtenir des preuves et à les examiner objectivement pour vérifier dans quelle mesure les critères de vérification ont été respectés.

Plan de mesures correctives : Plan destiné à redresser les situations de non-conformité relevées dans le rapport d'audit et expliquant les méthodes et les mesures employées à cette fin.

Programme : Ensemble documenté de processus et de procédures utilisés pour obtenir un résultat. Le programme indique comment les plans et les procédures sont liés entre eux et de quelle manière les uns et les autres contribuent à l'atteinte du résultat.

Processus : Suite systématique de mesures ou de changements qui se déroulent dans un ordre défini en fonction du résultat à obtenir.

Procédure : Suite documentée de mesures se déroulant dans un ordre défini et régulier et permettant d'accomplir une activité efficacement et sécuritairement. Dans une procédure, on énonce également les rôles, les pouvoirs et les responsabilités nécessaires à la réalisation de chaque étape.

Constatation : Évaluation ou détermination de la mesure dans laquelle les programmes ou les éléments répondent aux exigences de la Loi sur l'Office et de la partie II du Code canadien du travail avec les règlements correspondants.

Conformité : État d'un élément de programme qui répond aux exigences juridiques; la société a démontré avoir élaboré et mis en œuvre des programmes, des processus et des procédures qui respectent ces exigences.

Non-conformité : État d'un élément de programme qui ne répond pas aux exigences juridiques; la société n'a pas démontré qu'elle avait élaboré et mis en œuvre des programmes, des processus et des procédures qui respectent ces exigences juridiques; un plan de mesures correctives doit être établi et appliqué.

Conformité avec recommandation : Possibilité d'améliorer ou de modifier des pratiques qui sont actuellement conformes, mais qui recèlent un potentiel – fondé sur un jugement professionnel – de création d'une situation de non-conformité. Des mesures correctives n'ont pas à être élaborées.

3.0 Contexte

Westcoast détient le certificat et les actifs de son réseau pipelinier qu'exploite Spectra Energy en propriété. Celle-ci est propriétaire de plusieurs réseaux pipeliniers au Canada et aux États-Unis. Pour le seul réseau de Westcoast, Spectra Energy se désigne parfois elle-même comme Spectra Energy Transmission West, Spectra Energy Transmission BC ou Spectra Energy BC Pipeline and Field Services. Ces variantes se retrouvent dans les titres des employés interviewés et des documents examinés.

Le réseau pipelinier de Westcoast comprend à la fois des installations pipelinères et des usines de traitement gazier comme on peut le voir à la figure 1. Le présent audit suivant le RUT a consisté en une évaluation des programmes de Westcoast pour l'usine de traitement McMahon de Taylor (Colombie-Britannique). C'est l'établissement qui a servi aux vérifications sur place. Il reste que l'Office réglemente un certain nombre d'usines de traitement gazier exploitées par Westcoast et, par conséquent, l'audit de l'usine de traitement McMahon relève de la stratégie d'ensemble de l'Office en vue de vérifier la conformité avec la réglementation, la gestion de la sécurité et la protection de l'environnement dans l'ensemble des usines de traitement de la société. Il sait que les usines de traitement de Westcoast emploient des structures et des procédures communes de gestion des processus et des activités qui sont propres aux différents établissements. Il exige donc qu'on donne suite à toute constatation de non-conformité relative à ces procédures et pratiques communes et prenne des mesures d'atténuation non seulement dans l'usine McMahon, mais aussi dans toute autre usine de traitement de la société que réglemente l'Office.

4.0 Objectifs et portée de l'audit

Dans sa portée, l'audit a visé les quatre programmes élaborés et appliqués pour les usines de traitement en fonction des exigences réglementaires et autres dispositions suivantes :

- *Loi sur l'Office;*
- *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement;*
- *Code canadien du travail, partie II;*
- *Règlement sur les comités de sécurité et de santé et les représentants pris en vertu de la partie II du CCT;*
- *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail pris en vertu de la partie II du CCT;*

- politiques, programmes, pratiques et procédures de Westcoast.

La société était également tenue de démontrer dans quelle mesure et avec quelle efficacité les méthodes choisies et employées dans ses programmes répondaient à ces mêmes exigences réglementaires.

5.0 Processus de l'audit

Activités, lieux et dates de l'audit
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de notification de l'audit – 22 septembre 2010 • Première rencontre d'audit (Charlie Lake, C.-B.) – 25 novembre 2010 • Examen des dossiers et autres documents (Calgary, Alb.) – 16 au 20 janvier 2011 • Entrevues au siège social (Calgary, Alb.; Charlie Lake, C.-B.; Vancouver, C.-B.) – 31 janvier 2011, 7 au 10 février 2011, 10 au 17 mars 2011, 30 mars 2011 • Vérification sur place de tous les programmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Usine de traitement gazier McMahan (Taylor, C.-B.) – 14 mars 2011 • Avant-dernière rencontre d'audit (Charlie Lake, C.-B.) – 17 juillet 2011 • Dernière rencontre d'audit (Calgary, Alb.) – 16 octobre 2012 • Présentation du rapport provisoire d'audit – 7 décembre 2012 • Présentation des commentaires de Westcoast – 31 décembre 2012 et 16 janvier 2013

L'Office a décidé de soumettre Westcoast à un audit en adoptant une démarche tenant compte du risque et comportant un examen des antécédents de conformité. Dans une lettre datée du 22 septembre 2010, il a avisé la société de son intention de procéder à cet audit. Le 25 novembre 2010, à l'occasion d'une première rencontre avec les représentants de Westcoast à Charlie Lake (C.-B.), on a discuté des objectifs, de la portée et du processus de l'audit et entrepris d'établir un calendrier de visites des installations et d'entrevues du personnel.

À la fin de chaque journée d'entrevues au siège ou de vérifications sur place, on a organisé une séance de compte rendu et communiqué les problèmes aux représentants de la société. Le 17 juillet 2011, Westcoast s'est vu présenter les résultats provisoires d'audit à une avant-dernière rencontre d'audit, occasion pour elle de livrer aux auditeurs de l'Office tout autre renseignement sur les cas de non-conformité. Elle disposait aussi de la période entre l'avant-dernière et la dernière rencontre d'audit (celle-ci ayant eu lieu le 16 octobre 2012) pour fournir un complément d'information.

Cette dernière rencontre est intervenue dans les bureaux de Westcoast à Calgary. On y a présenté les résultats de l'audit et décrit sommairement les constatations provisoires de non-conformité. Les auditeurs ont alors invité la société à leur remettre toute documentation pouvant atténuer ou infirmer tout constat de non-conformité et ayant été produite entre l'avant-dernière et la dernière rencontre d'audit. Aucun complément d'information n'a été reçu par l'Office et Westcoast ne s'est pas opposée aux constatations des auditeurs comme elles avaient été présentées.

Le rapport provisoire d'audit a été diffusé le 7 décembre 2012. Le 31 décembre 2012 et le 16 janvier 2013, Westcoast a fait part de ses commentaires sur ce document. Ces observations ont été examinées par l'Office qui en a tenu compte le cas échéant dans les annexes du rapport.

On trouvera à l'annexe V une liste des représentants interviewés de la société et à l'annexe VI une liste des dossiers et autres documents examinés.

6.0 Résumé des résultats de l'audit par secteur de programme

Les auditeurs ont fait un certain nombre de constatations dans tous les programmes qu'ils ont évalués. Voici en résumé les constatations relatives à chaque secteur de programme :

Programme de gestion de l'intégrité

D'un point de vue technique, Westcoast a démontré qu'elle avait élaboré et appliqué un programme relativement complet de gestion de l'intégrité (PGI) pour l'usine de traitement McMahan. Dans leur programme de gestion de l'intégrité de l'équipement sous pression, les Spectra Energy BC Pipeline and Field Services s'attachent suffisamment aux exigences d'une méthodologie d'inspection en fonction du risque pour les appareils sous pression présentant un risque plus élevé, mais comme nous le faisons remarquer à l'annexe I pour le sous-élément 2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques, le programme de gestion de l'intégrité de la tuyauterie sous pression a été moins rigoureusement appliqué. Dans l'optique d'un système de gestion, Westcoast n'a pas présenté ce qu'attend l'Office comme PGI complet, solide et entièrement mis en œuvre. Notons en particulier les cas de non-conformité pour les sous-éléments de système de gestion 4.4 Vérification interne et 5.1 Examen par la direction.

L'examen des sous-éléments non conformes et du PGI de Westcoast comme il est mis en œuvre indique que les lacunes ne représentent pas en général une défaillance totale du système dans quelque secteur que ce soit. Les auditeurs ont constaté que le PGI de Westcoast prend en compte et atténue la majorité des dangers. L'Office est donc d'avis que, pendant l'élaboration et l'application des mesures correctives jugées nécessaires, tout risque que peuvent présenter ces sous-éléments non conformes peut être atténué par les plans et les processus actuellement en place.

Pour connaître en détail l'évaluation par les auditeurs des éléments de système de gestion dans le PGI, prière de se reporter à l'annexe I Tableau d'évaluation de l'audit du programme de gestion de l'intégrité.

Programme de sécurité

Westcoast a démontré qu'elle avait instauré un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) avec un grand nombre d'éléments et de processus se prêtant à une amélioration continue. Le SGESS comporte des procédures pour les tâches définies qui sont habituellement accomplies par le personnel de la société. Westcoast tient diverses réunions et produit des rapports où elle surveille et documente le volet de la sécurité du SGESS. Elle a aussi mis en œuvre un processus de conservation des dossiers avec des types appropriés de documents à conserver, des délais de conservation et d'utilisation et des méthodes d'élimination.

Bien qu'appliquant dans son SGESS un grand nombre des éléments de système de gestion à prévoir, Westcoast n'a pas présenté un programme complet, solide et entièrement mis en œuvre

comme celui qu'attendait l'Office dans ce domaine. Celui-ci juge importants les cas de non-conformité avec les articles 50 et 54 du RUT, ces dispositions représentant des exigences essentielles de gestion de la sécurité puisqu'elles obligent les sociétés à démontrer qu'elles disposent d'un nombre suffisant d'employés compétents pour une exploitation et un entretien sécuritaires de chaque usine de traitement. L'Office s'attend à ce que Westcoast élabore et applique promptement des mesures visant à corriger ces cas de non-conformité.

Pour connaître en détail les lacunes en question, prière de se reporter à l'annexe II Tableau d'évaluation de l'audit du programme de sécurité de Westcoast.

Programme de protection de l'environnement

L'audit du programme de protection de l'environnement (PPE) de Westcoast pour l'usine de traitement McMahon a fait voir un certain nombre de cas de non-conformité. Les sous-éléments non conformes consisteraient généralement en l'une ou l'autre des deux défaillances de base suivantes : absence de procédures officielles et systématiques de détermination et d'évaluation de toutes les exigences juridiques avec les dangers et les aspects environnementaux liés; manque de ressources professionnelles en environnement pour l'élaboration et l'application du PPE. Comme nous le notons à l'annexe III, le constat de non-conformité découlant de ces lacunes pour un sous-élément fait que sont jugés non conformes d'autres sous-éléments étroitement liés par leur contenu.

L'examen des sous-éléments non conformes et du programme de protection de l'environnement de Westcoast comme il est mis en œuvre indique que les lacunes constatées ne représentent généralement pas une défaillance totale du système dans quelque secteur que ce soit. Les auditeurs ont pu voir que, par l'accent mis sur les conditions des permis, le PPE de la société se trouve à prendre en compte et à atténuer la majeure partie des aspects et des dangers en question. L'Office est donc d'avis que, pendant l'élaboration et l'application des mesures correctives nécessaires, tout risque que peuvent présenter les sous-éléments non conformes peut être atténué par les plans et les processus déjà en place.

Pour connaître en détail l'évaluation des éléments de système de gestion dans le PPE, prière de se reporter à l'annexe III Tableau d'évaluation de l'audit du programme de protection de l'environnement de Westcoast.

Programme de gestion des situations d'urgence

L'examen et l'analyse des résultats de l'audit pour le programme de gestion des situations d'urgence (GSU) de l'usine de traitement McMahon révèlent que, malgré un certain nombre de constatations de non-conformité, Westcoast compte sur un programme bien élaboré dans ce domaine. L'Office a pu consulter des dossiers et autres documents démontrant que Westcoast veille à ce que son personnel et d'autres parties prenantes comme les organismes, la population et les sociétés de secours mutuels soient informés et/ou formés d'une manière appropriée.

Abstraction faite de la conclusion pour le sous-élément 3.7 Contrôles opérationnels – perturbations ou conditions inhabituels, les constatations de non-conformité ont à voir avec le caractère officiel de l'élaboration et de l'application de procédures de système de gestion à l'échelle de la société. Pendant l'audit toutefois, le personnel de Westcoast en gestion de l'environnement a démontré qu'il répondait moins officiellement à un grand nombre d'exigences de programme dans des aspects considérés comme lacunaires. Pour le sous-élément 3.7, la lacune constatée par l'Office tient non pas à l'absence de constatation et d'atténuation de chaque danger, mais au besoin d'élaborer des scénarios d'urgence propres à un établissement avec les plans d'intervention correspondants, ce qui doit comprendre toute mesure particulière de coordination locale dont on a besoin pour s'attaquer aux réactions en chaîne possibles dans un danger. L'Office est d'avis que, pendant l'élaboration et l'application des mesures correctives nécessaires, tout risque éventuel pour ces sous-éléments non conformes peut être atténué par les plans et les processus déjà en place.

Pour connaître en détail l'évaluation des éléments de système de gestion dans le programme GSU, prière de se reporter à l'annexe IV Tableau d'évaluation de l'audit du programme de gestion des situations d'urgence de Westcoast.

7.0 Conclusions

L'audit révèle que Westcoast a entrepris de gérer et de maîtriser les dangers liés à ses installations, ses processus et ses activités, mais les auditeurs ont aussi fait un certain nombre de constatations de non-conformité. Quand on examine et analyse les résultats de l'audit dans l'ensemble, on est porté à penser que la majeure partie des cas relevés de non-conformité ont à voir avec l'absence à Westcoast d'une démarche officielle, proactive et systématique de détermination, d'analyse et de gestion des exigences juridiques applicables avec les dangers pour la sécurité et l'environnement dans l'ensemble des programmes. Les auditeurs ont constaté que la société a tenu compte de la majorité des dangers dans ses procédures et ses pratiques, bien que ceux-ci aient été reconnus par son personnel surtout par les connaissances de chacun ou les licences d'exploitation délivrées par d'autres organismes de réglementation plutôt que par des examens systématiques et les processus d'évaluation nécessaires, d'où une incapacité pour la société de démontrer l'entière conformité de ses programmes. En ce qui a trait à ces constatations, l'Office est d'avis que les processus actuellement employés par Westcoast ont permis de dégager la majorité des dangers et risques et les plus importants d'entre eux. Il pense que les dangers négligés pour l'instant ne rendent pas la société indûment vulnérable pendant l'élaboration et l'application d'un plan de mesures correctives visant à remédier aux lacunes constatées.

L'Office a fait des constatations de non-conformité avec les articles 50 et 52 à 54 du RUT. Ces dispositions énoncent pour les sociétés des exigences de vérification et d'évaluation de leurs programmes et précisent la compétence à attendre de leur personnel et les niveaux de dotation des installations permettant d'assurer et de démontrer la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement. Pendant l'audit, Westcoast n'a pu prouver qu'elle avait entrepris les évaluations ou les déclarations imposées par ces dispositions et son personnel n'a pas démontré non plus qu'il connaît les exigences réglementaires que formulent ces mêmes dispositions. L'Office juge importantes les constatations de non-conformité avec les articles 50

et 54, ceux-ci représentant les exigences essentielles en matière de gestion de la sécurité, puisque les sociétés sont tenues de démontrer qu'elles disposent d'un nombre suffisant d'employés compétents pour une exploitation et un entretien sécuritaires de chaque usine de traitement. Il s'attend à ce que Westcoast élabore et applique promptement des mesures visant à corriger ces cas de non-conformité. La société est tenue de concevoir et de mettre en œuvre rapidement des mesures de correction de toutes les situations de non-conformité.

8.0 Tableau des constatations de l'audit

Aux fins de l'évaluation, nous avons structuré les exigences de gestion de l'Office sous forme de tableau comprenant les cinq éléments et les seize sous-éléments suivants :

- 1.0 Politique et engagement
 - 1.1 Énoncés de politique et d'engagement
- 2.0 Planification
 - 2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques
 - 2.2 Exigences légales
 - 2.3 Buts, objectifs et cibles
- 3.0 Mise en œuvre
 - 3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités
 - 3.2 Gestion du changement
 - 3.3 Formation, compétence et évaluation
 - 3.4 Communication
 - 3.5 Documents et contrôle des documents
 - 3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation
 - 3.7 Contrôles opérationnels – perturbations et conditions inhabituelles
- 4.0 Contrôles et mesures correctives
 - 4.1 Inspection, mesure et surveillance
 - 4.2 Mesures correctives et préventives
 - 4.3 Gestion des dossiers
 - 4.4 Vérification interne
- 5.0 Examen de la direction
 - 5.1 Examen de la direction

Ces éléments et sous-éléments sont disposés pour correspondre aux éléments types d'un système de gestion et visent à faciliter l'évaluation des exigences. Les programmes ont été vérifiés par rapport à chacun de ces éléments et sous-éléments. On trouvera les constatations détaillées dans les tableaux d'évaluation de l'audit en annexe du rapport d'audit final. Un résumé de ces résultats figure dans le tableau qui suit de l'audit de Westcoast.

Tableau des constatations de l'audit de Westcoast				
Élément de système de gestion	I – Programme de gestion de l'intégrité	II – Programme de sécurité	III – Programme de protection de l'environnement	IV – Programme de gestion des situations d'urgence
1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT				
1.1 Énoncés de politique et d'engagement	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
2.0 PLANIFICATION				
2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Conforme
2.2 Exigences légales	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Conforme
2.3 Buts, objectifs et cibles	Conforme	Conforme (rec.)	Conforme	Conforme
3.0 MISE EN ŒUVRE				
3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme
3.2 Gestion du changement	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme
3.3 Formation, compétence et évaluation	Non conforme	Conforme (rec.)	Non conforme	Conforme
3.4 Communication	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
3.5 Documents et contrôle des documents	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation	Non conforme	Conforme	Non conforme	S.O.
3.7 Contrôles opérationnels – perturbations et conditions	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES				
4.1 Inspection, mesure et surveillance	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme
4.2 Mesures correctives et préventives	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
4.3 Gestion des dossiers	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
4.4 Vérification interne	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme
5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION				
5.1 Examen de la direction	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme

9.0 Abréviations

PMC : Plan de mesures correctives

CCT : *Code canadien du travail, partie II*

RCSST : *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*

Conforme (rec.) : Conformité avec recommandation

SGESS : Système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité

GSU : Gestion des situations d'urgence

PPE : Programme de protection de l'environnement

PGI : Programme de gestion de l'intégrité

Office : Office national de l'énergie

SGE : Système de gestion de l'exploitation

RUT : *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement*

IFR : Inspection en fonction du risque

SET : Spectra Energy Transmission

Westcoast : Westcoast Energy Inc. exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission

ANNEXE I
WESTCOAST ENERGY INC., EXPLOITÉE SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE SPECTRA ENERGY
TRANSMISSION (WESTCOAST)
TABLEAU D'ÉVALUATION DE L'AUDIT DU PROGRAMME DE GESTION DE L'INTÉGRITÉ

<p>1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT</p> <p>1.1 Énoncés de politique et d'engagement</p> <p>Attentes : La société doit avoir une politique approuvée et soutenue par la haute direction. Cette politique doit comporter des buts et des objectifs et viser à améliorer le rendement de la société.</p>
<p>Références¹ :</p> <p><u>Intégrité :</u> Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement (DORS/2003), article 41</p>
<p>Évaluation :</p> <p>À l'article 1.0 Management Statement, le document PEIM (« Pressure Equipment Integrity Management Program » ou Programme de gestion de l'intégrité de l'équipement sous pression) daté du 30 juin 2008 des groupes des pipelines et des services sur le terrain (SCT-BC) de Spectra Energy énonce la politique et les engagements en matière d'intégrité de la SET-West. Le vice-président, [REDACTED], a approuvé cet énoncé et délégué des pouvoirs et des responsabilités en vue de la mise en œuvre du programme PEIM. Les cadres supérieurs ont pour directive de suivre ce programme et de contrôler sa conformité avec la politique et toutes les exigences réglementaires applicables.</p> <p>De plus, le secteur de l'exploitation de la SET-West a récemment lancé une initiative de gestion de la sécurité des procédés (GSP) entérinée par Doug Bloom, président et chef de la direction de la société. La brochure GSP énonce les objectifs, les tâches de direction et les orientations de cette initiative à l'intention des chefs d'équipe.</p> <p>Par les documents examinés et les représentants interviewés de la haute direction, on constate que Westcoast a pu démontrer se trouver en conformité pour le sous-élément 1.1 Énoncés de politique et d'engagement de l'audit.</p>

¹ Chaque « référence » dans ce tableau contient des exemples précis des « exigences juridiques » applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences juridiques applicables.

Statut de conformité : Conforme

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques²

Attentes : La société doit pouvoir démontrer qu'elle a un processus capable de déterminer tous les dangers possibles. Elle doit évaluer le niveau de risque associé à ces dangers. Elle doit pouvoir également justifier sa décision d'inclure ou non les risques possibles pour son programme de gestion de l'intégrité. Elle doit pouvoir mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer ou éliminer le risque.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 10, 11, 18, 19, 21, 22, 25, 34, 40 et 41

Évaluation :

L'annexe B du document PEIM demande d'appliquer les normes 510 Pressure Vessel Inspection, 570 Pressure Piping Code et 576 Inspection of Pressure Relieving Devices de l'American Petroleum Institute (API). Ces codes ont toujours prescrit des inspections en fonction du temps, mais ils prévoient aussi l'application d'un cadre méthodologique en fonction du risque pour l'établissement des fréquences d'inspection. Westcoast a choisi la méthodologie en fonction du risque que permettent les codes. Dans l'évaluation qui suit, la démarche méthodologique de Westcoast est décrite en détail.

Un document intitulé « Westcoast Energy Inc., McMahon Facilities Inspection Management Guideline (IMG) » et daté de juin 1999 présente ce qui suit :

- méthodes et principes de structuration des critères de gestion des inspections;
- explications quant au bien-fondé de l'attribution de valeurs de codage de risque;
- définition des questions essentielles liées aux mécanismes anti défaillance que comportent les installations d'exploitation de l'usine de traitement McMahon.

Plus précisément, l'IMG comprend les articles suivants : article 3, Methodology Employed; article 4, Inspection Risk Code (IRC) Assignments; article 4.1, Predictability, Confidence and Probability; article 4.2, Consequence of Failure; article 5, Assessment of Risks and Inspection Requirements; article 6.1, Nondestructive On-Stream Inspections; article 6.2, Off-Stream (Visual Inspections).

² Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer un dommage défini comme étant une blessure ou une maladie, des dommages aux biens ou au milieu de travail, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait.

L'annexe B de l'IMG détaille 38 mécanismes de lutte contre la corrosion et la dégradation (ce qu'on appelle communément des « dangers ») de l'équipement se trouvant dans les installations de l'usine McMahan. L'annexe C traite ensuite en détail des prévisions relatives aux modes de défaillance caractéristiques de 39 circuits de corrosion désignés à l'usine McMahan. Chacune de ces caractérisations de mode de défaillance permet à son tour de reconnaître les compositions types, les modes de détérioration et les points prioritaires de surveillance de la corrosion et de recommander des fréquences d'observation.

Westcoast soumet à une évaluation de risques chaque pièce d'équipement sous pression par les méthodes suivantes :

Elle détermine l'ordre de probabilité d'une défaillance par ce qui suit :

- probabilité du mode de défaillance ou du mécanisme de dégradation selon une des 10 catégories applicables;
- prévisibilité de la manifestation de cette défaillance et degré de possibilité de prévoir et de mesurer le mécanisme de dégradation en question;
- fiabilité des données d'inspection.

Le tout donne une valeur de probabilité nette pour une combinaison de tous les mécanismes de dégradation qui entrent en jeu, la valeur dégagée de probabilité étant alors portée sur l'axe des Y de la matrice de codage de risque.

Westcoast détermine les conséquences d'une défaillance par ce qui suit :

- taux de rejet résultant du ou des mécanismes de dégradation;
- quantité de rejets par type et temps à prévoir pour déceler et arrêter ou contenir les rejets;
- toxicité ou nocivité pour le personnel et/ou la population;
- inflammabilité du produit rejeté;
- impact sur l'environnement;
- impact sur l'entreprise.

Le tout donne une valeur de conséquence nette comme total des éléments d'incidence sur la sécurité, l'environnement et les affaires, cette valeur étant portée sur l'axe des X de la matrice de codage de risque.

La matrice ainsi obtenue (annexe A de l'IMG) détermine le code de risque à des fins d'inspection (« Inspection Risk Code » ou IRC), lequel détermine à son tour l'intervalle d'inspection en service (externe) et hors service (interne). L'intervalle est de 3 à 60 mois dans le premier cas et de 12 à 120 mois dans le second.

Westcoast utilise le programme logiciel d'entreprise Metegrity Visions (Visions^{MC}) pour gérer, analyser et consigner toutes les données sur l'équipement de ses installations et son inspection. Ce logiciel sert aussi à effectuer l'analyse d'inspection en fonction du risque (IFR) et à en coucher les résultats sur le papier.

Westcoast prévoit un cycle d'inspection de trois ans pour chacune de ses installations. Son groupe de gestion de l'intégrité a pour responsabilité de revoir et de mettre à jour les données IFR pour chaque pièce d'équipement sous pression et d'ordonner les tâches des inspecteurs pendant le cycle, bien que des inspections en service puissent se tenir en tout temps.

Si le programme de gestion de l'intégrité des appareils et des réservoirs sous pression de Westcoast permet de bien constater les dangers et recourt à des mesures d'inspection et de réparation pour atténuer les risques, le programme correspondant de gestion de l'intégrité de la tuyauterie sous pression n'a pas la même rigueur. Les mécanismes de dégradation ont été reconnus pour les circuits de tuyauterie, mais le programme d'inspection en service des points de surveillance d'épaisseur (PSE) se prête à des améliorations. Ainsi, la tuyauterie de refroidissement à l'eau brute subit une corrosion externe variant de modérée à grave. Le risque pour ce circuit est faible à cause du produit (eau douce) et de la pression (60 lb/po2), mais rien n'indique qu'on ait récemment procédé à des mesures PSE pour se rendre compte de l'étendue de cette corrosion. Les auditeurs de l'Office recommandent que, pour ce circuit et d'autres du même ordre, on calcule l'épaisseur minimale de paroi, puis effectue des mesures aux ultrasons aux pires points de corrosion externe de manière à prévenir toute défaillance (rupture ou fuite probable).

Signalons aussi que rien n'indique que les dangers géotechniques d'origine sismique aient été reconnus ou évalués. La « carte de l'aléa sismique » de 2005 de la Commission géologique du Canada et de Ressources naturelles Canada désigne la région de l'usine de traitement McMahon (longitude, 120,72; latitude, 56,31) comme étant une zone d'activité sismique. De 1992 à 2004, 10 séismes ont été documentés d'une magnitude variant de 3,6 à 5,4 mN. On devrait tenir compte du danger que peuvent présenter les tremblements de terre pour les appareils, les réservoirs et la tuyauterie sous pression et déterminer les risques pour juger de la nécessité de réaliser un programme d'atténuation ou de surveillance.

Par les documents examinés et les représentants interviewés de la société, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle disposait d'un programme pour constater tous les dangers et le risque qu'ils se manifestent et pour atténuer ce risque en conséquence.

Statut de conformité : Non conforme

2.2 Exigences légales

Attentes : La société doit avoir un processus vérifiable pour identifier et intégrer les exigences juridiques dans ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une procédure écrite pour déterminer et résoudre les situations de non-conformité liées aux exigences juridiques. Cette procédure doit comprendre la mise à jour des programmes de gestion et de protection au besoin.

Références :Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 2, 3, 5 et 41

Évaluation :

L'article 5 Regulatory Requirements du document PEIM de la SET-West dit que les groupes des pipelines et des services sur le terrain conçoivent, construisent, exploitent, entretiennent et désaffectent tout l'équipement sous pression conformément aux exigences du Code sur les chaudières, les appareils et les tuyauteries sous pression (norme B51-09) de l'ACNOR, du RUT DORS/2003 et des codes, lois et règlements provinciaux applicables en matière de sécurité. L'annexe B renvoie aux normes et aux codes qui s'appliquent et auxquels fait référence le document PEIM. Ce sont notamment les suivants :

- *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail – RCSST, partie V*
- *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement DORS/2003*
- Norme B51-09 sur les chaudières, les appareils et les tuyauteries sous pression de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR)
- API 510 – Pressure Vessel Inspection Code – Maintenance Inspection, Rating Repair and Alteration
- API 570 – Pressure Piping Code – Inspection, Repair, Alteration and Re-rating of In service Piping Systems
- API 576 – Inspection of Pressure Relieving Devices
- ASME Boiler and Pressure Vessel Code – Power Boilers (section I)
- ASME Boiler and Pressure Vessel Code – Rules For Construction of Heating Boilers (section IV)
- ASME Boiler and Pressure Vessel Code – Non-destructive Examination (section V)
- ASME Boiler and Pressure Vessel Code – Pressure Vessels (Division 1 and Division 2) (section VIII)
- ASME Boiler and Pressure Vessel Code – Welding and Brazing Qualifications (section IX)
- ASME B31.1 – Power Piping
- ASME B31.3 – Process Piping
- National Board Inspection Code – NBIC/NB – 23

Il existe d'autres codes et normes de l'industrie qui ne sont pas énumérés à l'annexe B. Westcoast, qui a opté pour la méthodologie en fonction du risque, ne fait pas référence aux normes de l'API sur les inspections en fonction du risque (IFR), entre autres exigences jugées essentielles à l'application du processus IFR. Ce sont notamment les suivantes :

- API Pratique recommandée – RP 580 Risk-Based Inspection

- API Pratique recommandée – RP 581 Risk-Based Inspection Technology
- API Pratique recommandée – RP 571 Damage Mechanisms Affecting Fixed Equipment in the Refining Industry
- API Pratique recommandée – RP 572 Inspection Practices for Pressure Vessels
- API Pratique recommandée – RP 573 Inspection of Fired Boilers and Heaters
- API Pratique recommandée – RP 574 Inspection Practices for Piping System Components
- API Norme – Std 579-1/ASME FFS-1 Fitness-For-Service
- API Pratique recommandée – RP 577 Welding Inspection and Metallurgy
- API Norme – Std 653 Tank Inspection, Repair, Alteration, and Reconstruction

Westcoast a intégré et mis en référence les normes de l'API dans son document PEIM et a opté pour la méthodologie en fonction du risque, choix que permettent les codes API 510 et 570, mais sans renvoyer dans ce même document à d'autres normes de cet organisme devant servir à l'application de ce cadre méthodologique (API 580 et 581, par exemple) et indiquant comment l'appliquer. Si on ne fait pas référence à la liste précitée de normes, on risque de s'écarter de la bonne voie quand on applique la méthodologie IFR.

Dans toute situation où on préfère la méthodologie en fonction du risque aux fréquences prescrites d'inspection en fonction du temps dans les codes 510 et 570 de l'API, il importe d'intégrer toutes les normes essentielles à l'application de ce cadre méthodologique. Comme Westcoast ne fait pas référence à toutes les exigences juridiques dans son document PEIM en dépit de l'importance accordée à la démarche adoptée (ayant choisi la méthodologie en fonction du risque, et non les fréquences prescrites d'inspection mentionnées dans d'autres normes), le programme de gestion de l'intégrité de l'équipement sous pression est jugé non conforme pour ce qui est du sous-élément Exigences juridiques.

Statut de conformité : Non conforme

2.3 Buts, objectifs et cibles

Attentes : La société doit avoir des buts, des objectifs et des cibles quantifiables qui sont pertinents eu égard aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Les objectifs et les cibles doivent être mesurables et en accord avec la politique et les exigences juridiques; idéalement, ils devraient comprendre des initiatives visant l'amélioration continue et la prévention, s'il y a lieu.

Références :Intégrité :

RUT DORS/2003, article 41

Évaluation :

Par les représentants interviewés de la haute direction et du personnel de première ligne en gestion de l'intégrité, il apparaît que Westcoast a fixé des buts et des objectifs de rendement pour son programme de gestion de l'intégrité. La documentation examinée fait notamment voir des réunions annuelles de surveillance de la direction, du matériel de présentation de la société et des postes budgétaires liés à l'intégrité. Ajoutons que la description des responsabilités dans le document des groupes des pipelines et des services sur le terrain sur le programme de gestion de l'intégrité de l'équipement sous pression soutient l'infrastructure mise au service de la réalisation de ces buts et objectifs.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 2.3 Buts, objectifs et cibles de l'audit.

Statut de conformité : Conforme

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités


Attentes : La société doit avoir une structure organisationnelle qui assure le fonctionnement efficace de ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une description précise des rôles et des responsabilités au sein de son organisation, y compris les responsabilités d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les programmes de gestion et de protection.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 32, 41 et 50

Évaluation :

L'article 6 du document PEIM des groupes des pipelines et des services sur le terrain (PST) décrit en détail les responsabilités des personnes suivantes dans le cadre de ce programme : 

Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour la structure organisationnelle. Le RUT dit : « La compagnie dresse et tient à jour un rapport indiquant le nombre d'employés nécessaire à l'exploitation sécuritaire de l'usine de traitement et y indique les compétences requises pour chaque poste. » La direction de Westcoast n'a pu démontrer que ce rapport avait été produit à un moment quelconque depuis la promulgation de ce règlement de l'Office en 2003. Les membres interrogés de la direction ignoraient cette exigence réglementaire.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

3.2 Gestion du changement (GC)

Attentes : La société doit avoir un programme de gestion du changement qui devrait notamment :

- déterminer les changements qui pourraient toucher les programmes de gestion et de protection;
- documenter les changements;
- analyser leurs répercussions et leurs effets, y compris la création de nouveaux risques ou dangers ou encore de nouvelles exigences juridiques.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, article 41

Évaluation :

Westcoast a produit la version 1.7 datée du 2 novembre 2010 de son document sur la gestion du changement où est décrite une méthode uniforme permettant au personnel d'exploitation sur le terrain de s'assurer que les changements apportés à l'actif sont appropriés et que le processus est documenté comme étant conforme à toutes les exigences réglementaires. Dans ce processus, on décrit des déclencheurs d'intervention et expose les obligations redditionnelles et les responsabilités des divers services et membres du personnel comme garantie de l'évaluation des modifications sous tous leurs aspects, car on ne veut pas que celles-ci soient source de dangers nouveaux ou supplémentaires dans quelque secteur que ce soit.

Toutefois, à l'occasion des entrevues à l'usine de traitement McMahon, on a découvert que les changements apportés au système de protection cathodique (PC) dans cet établissement (modification, mise à niveau ou agrandissement de déversoir anodique, par exemple) n'étaient pas considérés comme relevant du processus de gestion du changement (GC). C'est que le système PC n'était du ressort d'aucun « gestionnaire des actifs » à l'usine de traitement McMahon. En raison de la complexité de ce système et de son incidence possible sur les installations en place de l'usine (tuyauterie souterraine, par exemple), toute modification de la protection cathodique devrait avoir sa place dans le processus de gestion du changement. Il y aura probablement exclusion des mises à niveau du système PC dans le processus GC lorsque Westcoast suivra les recommandations des levés « Probe CP » de 2010 pour des transformations et des installations nouvelles dans le système de protection cathodique de l'établissement.

Un document examiné (« NCR Summary » du 10 février 2011) mentionne plusieurs cas de non-conformité en ce qui concerne le processus de gestion du changement : rapports de non-conformité (RNC) 40 et 41 concernant un matériau hors spécification utilisé dans les circuits de purge de la tuyauterie; RNC 169 sur les circuits de purge à verres-regards non conformes au code; RNC 458 et 459

sur les tuyaux de petit diamètre hors spécification interne pour la tuyauterie; RNC 226 sur une cuisson de déshydrogénation non effectuée dans une réparation de chicane (soudure en place d'un support de remplacement). On est intervenu pour corriger ces cas de non-conformité, mais ils indiquent que le processus de gestion du changement présente une lacune ayant permis à ces incidents de se produire.

Westcoast a démontré qu'elle disposait d'un processus officiel et d'un personnel spécialisé pour la gestion des changements d'actif, mais nous jugeons ce processus non conforme comme il a été démontré, puisqu'il s'applique seulement aux changements d'actif matériel, et non pas aux modifications de pratiques ou de procédures dans les cas suivants :

- évolution des exigences juridiques;
- évolution des normes ou des pratiques de l'industrie;
- constatation de nouveaux dangers;
- résultats des activités de surveillance, des inspections ou des enquêtes.

Ajoutons que le processus GC de Westcoast assure une gestion réactive portant sur les modifications une fois que les besoins ont été déterminés. L'Office s'attend à ce que ce soit un processus de gestion proactive qui soit officiellement lié aux processus de constatation des modifications susceptibles d'influer sur les programmes de gestion et de protection (programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des situations d'urgence, etc.).

Statut de conformité : Non conforme

3.3 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir, pour les employés et les entrepreneurs, un programme de formation documenté et portant sur ses programmes de gestion et de protection. Elle doit informer les personnes qui visitent les lieux de ses travaux d'entretien des pratiques et procédures à suivre. Le programme de formation doit inclure de l'information sur les politiques propres aux programmes, sur les exigences en matière de protection civile et d'intervention d'urgence environnementale et sur les conséquences possibles du non-respect des exigences. La société devrait avoir une procédure documentée pour déterminer les niveaux de compétence et de formation requis des employés et des entrepreneurs. La formation doit comprendre une évaluation des compétences afin d'assurer que le niveau souhaité des connaissances exigées est atteint. En outre, le programme de formation doit inclure des procédures de gestion des dossiers, des méthodes pour assurer le perfectionnement du personnel dans les domaines requis, des exigences et des normes visant à résoudre le non-respect des exigences en matière de formation.

Références :Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 12, 15, 33, 41, 44, 50 et 54

Évaluation :

Le personnel de Westcoast reçoit une formation sur la constatation des tâches critiques liées aux emplois et à ses méthodes d'exploitation standard (MES). L'article 11.0 Competency and Training du document PEIM des groupes des pipelines et des services sur le terrain définit la compétence et la formation exigées du personnel exécutant des travaux qui influent sur l'efficacité du programme de gestion de l'intégrité. Les employés et les entrepreneurs sont visés par cette formation. Westcoast est en train d'élaborer et d'appliquer plus officiellement des processus de formation du personnel. Dans le cas des sous-traitants, elle retient les services de travailleurs jugés qualifiés et compétents dans les fonctions et les tâches que prévoient les contrats. Les documents examinés pour le sous-traitant des inspections, Acuren, confirment que le personnel affecté était compétent dans les diverses techniques employées d'examen non destructif (END) et dans l'application du code 510 de l'API. On a évalué les compétences effectives de ce personnel à l'occasion des inspections sur place à l'usine de traitement McMahon. Westcoast a recouru à ISNetworld pour d'autres contrôles de qualification des entrepreneurs, mais ce sous-traitant ne s'attache pas aux compétences techniques de ceux-ci.

Westcoast n'a ni examiné ni approuvé un certain nombre de procédures applicables aux entrepreneurs (surveillance ou analyse des données des entrepreneurs dans le cadre de « Probe CP », par exemple).

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 3.3 Formation, compétence et évaluation de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

3.4 Communication

Attentes : La société doit avoir un ou des processus de communication adéquats, efficaces et documentés pour :

- informer toutes personnes associées à ses installations et à ses activités (personnes intéressées) de ses politiques, buts, objectifs et engagements relatifs à ses programmes de gestion et de protection;
- informer et consulter les personnes intéressées au sujet des questions liées à ses opérations;
- traiter les communications reçues des parties prenantes externes;
- communiquer les exigences juridiques et autres concernant les programmes de gestion et de protection aux personnes intéressées;
- communiquer les rôles et responsabilités à l'égard des programmes aux personnes intéressées.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 9, 15, 29, 33, 39, 46 et 47

Évaluation :

Westcoast dispose d'un vaste ensemble de processus de communication comprenant notamment des réunions régulières de la direction et des examens portant sur les rapports de non-conformité, les incidents, les éléments du processus de gestion du changement et l'état des projets. Le personnel technique affecté au programme de gestion de l'intégrité est officiellement relié en réseau aux autres usines de traitement gazier avec des réunions régulières. Cette communauté de pratique permet de discuter des enjeux et de mettre les leçons tirées en commun. Le personnel de Westcoast assiste aux conférences de l'International Pressure Equipment Association (IPEA) où on échange sur les pratiques de l'industrie et partage les connaissances actuelles sur les questions qui se posent. Tous ces canaux officiels de communication fonctionnent à l'initiative des participants et relèvent d'attentes informelles.

Il reste que Westcoast n'a pas élaboré de plan officiel écrit de communications. Il faut que la société documente plus officiellement ses diverses pratiques dans ce domaine.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 3.4 Communication de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

3.5 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société devrait avoir des documents décrivant les éléments de ses programmes de gestion et de protection au besoin. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés. Ils doivent être révisés immédiatement si des changements sont requis par des exigences juridiques ou si des conséquences négatives risquent de se produire parce que les changements n'ont pas été apportés immédiatement. Les programmes de gestion et de protection de la société devraient comprendre des procédures de contrôle des documents et des données visant les risques identifiés à l'élément 2.0 ci-dessus.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 9, 30 et 41

Évaluation :

Le document premier pour le programme de gestion de l'intégrité s'intitule « Westcoast Energy Inc., McMahon Facilities Inspection Management Guideline ». Ce document IMG est daté de juin 1999. On n'y trouve pas d'indications sur les auteurs du document ni d'historique des modifications avec des dates et des approbations de révision. Il expose les méthodes du processus d'inspection en fonction du risque (IFR). Il revêt une importance particulière, puisque Westcoast a opté pour la méthodologie en fonction du risque plutôt que pour les fréquences prescrites d'inspection dans la méthodologie en fonction du temps du code 510 de l'API. Comme ce document a déjà 11 ans, on aurait dû le mettre à jour et y intégrer les leçons tirées par Westcoast ou l'industrie dans l'application du cadre méthodologique en fonction du risque. L'article 7 et l'alinéa 7.1.1 Documentation and Data Control du PEIM des groupes des pipelines et des services sur le terrain, document révisé le 30 juin 2008, précisent que le gestionnaire de l'intégrité des usines exerce les responsabilités suivantes : il produit le document PEIM, coordonne et apporte toutes les modifications de ce document, procède à sa révision et veille à ce que toutes les références de ce manuel soient établies, utiles et à jour. Les annexes A, B et C du PEIM portent toujours la mention « draft/projet », bien que la date de la dernière révision soit le 30 juin 2008. L'Inspection Management Guideline (IMG) de l'usine McMahon ne répond pas aux exigences internes de documentation et de contrôle des documents de Westcoast.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 3.5 Documentation et contrôle des documents de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d’exploitation

Attentes : La société devrait établir et tenir à jour un processus pour élaborer, mettre en œuvre et communiquer des mesures d’atténuation, de prévention et de protection visant à faire face aux risques et aux dangers relevés aux éléments 2.0 et 3.0. Ce processus doit inclure des mesures pour réduire ou éliminer les risques et les dangers à la source, le cas échéant.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 10, 18, 19, 28, 29, 30, 31, 34, 41, 44 et 50

Évaluation :

Westcoast a élaboré un programme de constatation des dangers et d’application proactive de mesures correctives et préventives en fonction de ceux-ci. Elle compte sur une méthodologie en fonction du risque pour les inspections et les réparations d’équipement sous pression et coordonne les fréquences d’inspection avec le calendrier du cycle de l’usine là où les inspections exigent un arrêt de l’équipement sous pression. Ce cycle est de trois ans. Les fréquences d’inspection déterminées par le cadre méthodologique en fonction du risque sont entrées dans le logiciel Visions, puis dans « Systems Applications and Products » (SAP) à des fins d’ordonnancement. Les inspections externes en service figurent également dans Visions et dans le SAP pour ordonnancement et suivi.

Le document PEIMS des groupes des pipelines et des services sur le terrain de la SET-West comporte les articles suivants sur le contrôle opérationnel dans l’exploitation courante : article 8, Design Control; article 9, Construction and Installation of Pressure Equipment; article 10, Purchasing and Material Control; article 12, Operations; article 13, Management of Change; article 14, Integrity Assessment; article 15, NDE and Testing; article 16, Overpressure Protection and Protective Devices.

Si le programme de gestion de l’intégrité des appareils et des réservoirs sous pression est rigoureux, bien défini et à jour, le programme correspondant pour la tuyauterie sous pression l’est moins. Il faut un examen, une évaluation et des mesures d’amélioration pour que le second soit plus du calibre du premier.

Dans une vérification interne effectuée par Westcoast, on a relevé de nombreux cas de non-conformité tenant à des échéances d’inspection dépassées, mais ce qui était surtout en cause, c’est le calendrier du cycle de trois ans. Il reste que des RNC sont toujours en suspens en ce qui concerne les soupapes de sûreté (SS) des réservoirs cylindriques de propane. Il y a eu communication verbale en vue de justifier les retards d’inspection de ces soupapes, mais la documentation officielle et les dossiers de justification des retards brillent par leur absence. On a donné de vive voix l’assurance qu’un projet d’immobilisations était prévu pour corriger la configuration de la tuyauterie qui empêche l’inspection en service des soupapes de sûreté, mais l’absence de documentation officielle sur l’état et les besoins futurs d’inspection du matériel critique (SS) peut influencer négativement sur les contrôles opérationnels.

D'après les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

3.7 Contrôles opérationnels – perturbations ou conditions inhabituelles

Attentes : La société doit établir et tenir à jour des plans et procédures pour identifier le potentiel de perturbations ou conditions anormales, de rejets accidentels, d'incidents et de situations d'urgence. Elle doit également définir des moyens d'intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences et/ou effets probables. Les procédures doivent être périodiquement éprouvées, examinées et révisées, s'il y a lieu, par exemple à la suite d'une situation d'urgence.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 15, 17, 18, 20, 21, 22, 25 et 47

Évaluation :

Pour ce qui est des perturbations ou des conditions anormales, l'usine de traitement McMahon compte sur des soupapes de sûreté et de décharge pour prévenir ou corriger la surpression d'appareils ou de tuyauterie sous pression. Pour les soupapes de décharge, l'intervalle d'entretien est prescrit et l'article 16 du document PEIM des groupes des pipelines et des services sur le terrain décrit en détail les exigences d'inspection, d'entretien et de remplacement de ces soupapes. L'article 15 du document PEIM porte sur les vérifications et les examens non destructifs et sur le contrôle de l'appareillage de surveillance et de mesure. Dans le cadre de son programme de gestion des situations d'urgence (volet distinct de l'audit des usines de traitement; voir l'annexe IV), Westcoast a mis en place un processus de constatation et de maîtrise des perturbations ou des conditions anormales susceptibles de se présenter.

En dehors des inspections en retard des soupapes de sûreté des réservoirs de propane au sous-élément 3.6 plus haut, on peut constater par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation que Westcoast a pu démontrer se trouver en conformité pour le sous-élément 3.7 de l'audit Contrôles opérationnels – perturbations ou conditions inhabituelles.

Statut de conformité : Conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de contrôle et de surveillance. Ces programmes doivent couvrir les travaux contractuels effectués au nom de la société. Ils doivent inclure des mesures qualitatives et quantitatives pour évaluer les programmes de gestion et de protection et aborder, tout au moins, les exigences juridiques ainsi que les risques identifiés comme étant importants aux éléments 2.0 et 3.0. La société doit intégrer les résultats des programmes de contrôle et de surveillance à d'autres données émanant des évaluations des risques et des mesures de rendement ainsi que des analyses proactives des tendances. Elle doit avoir des documents et des dossiers sur ses programmes de contrôle et de surveillance.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 10, 29, 40, 41, 52 et 53

Évaluation :

Pour la gestion de l'intégrité de son équipement sous pression, Westcoast dispose d'un programme bien élaboré de surveillance sauf pour les aspects à améliorer déjà signalés dans le cas de la tuyauterie sous pression. La société répond aux exigences juridiques du code 510 de l'API pour les appareils sous pression et s'occupe suffisamment des dangers et risques liés aux mécanismes de dégradation à prévoir pour cet appareillage. Les résultats des inspections sont intégrés aux évaluations de risques immédiatement après les inspections du cycle et les fréquences d'inspection sont rajustées au besoin grâce à une démarche proactive du programme de surveillance et de contrôle. Les résultats des inspections et la documentation et les dossiers sur le recours à des réparations sont versés dans le programme logiciel Visions, garantie de permanence, d'exhaustivité et de facilité de consultation.

Comme nous l'avons évoqué pour le sous-élément 2.1, le programme d'inspection et de surveillance n'est pas aussi rigoureux pour la tuyauterie sous pression que pour les appareils.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 4.1 Inspection, mesure et surveillance de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

4.2 Mesures correctives et préventives

Attentes : La société devrait avoir un processus pour enquêter sur des incidents ou des cas de non-conformité qui pourraient se produire. Elle doit également avoir un processus pour atténuer les conséquences potentielles ou réelles de tels incidents ou cas de non-conformité. Les mesures d'atténuation pourraient inclure le choix du moment et les mesures à prendre pour faire face à ces conséquences. La société doit démontrer qu'elle a établi une procédure documentée pour :

- déterminer les critères de non-conformité;
- reconnaître quand un cas de non-conformité se produit;
- enquêter sur la ou les causes de tout cas de non-conformité;
- élaborer des mesures correctives et/ou préventives;
- mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives et/ou préventives nécessaires.

La société devrait élaborer des procédures pour analyser les données sur les incidents afin de relever les lacunes et identifier les possibilités d'amélioration dans ses programmes de gestion et de protection et ses procédures.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 41, 47 et 52

Évaluation :

Westcoast a défini un processus pour des mesures d'enquête et de suivi sur les incidents et pour le traitement des cas de non-conformité. Dans le cycle des inspections en 2008, les inspections prévues ont été annulées par l'équipe de gestion à plusieurs reprises et reportées à 2011. Ces reports ont quand même produit des cas de non-conformité dans ses dossiers. Tous les cas par décalage des inspections de 2008 ont été liquidés en 2011 dans le cycle.

On s'attend à ce que soient corrigés les cas de non-conformité par report des inspections de soupapes de sûreté des réservoirs de propane (RNC 529, 530, 531, 532 et 533) grâce à un projet d'immobilisations visant à modifier la configuration de la tuyauterie et la disposition de ces soupapes pour qu'elles puissent être entretenues sans perturbation importante pour ces mêmes réservoirs. Il a été question à propos du sous-élément 3.6 de ce rapport d'audit de l'absence de documentation officielle de ces cas, mais la société est quand même en situation de non-conformité pour le présent sous-élément.

La direction examine périodiquement tous les cas de non-conformité et s'assure qu'ils sont prise en charge en temps utile sans faire courir de risque indu à l'usine de traitement McMahan, son exploitation et son personnel ni à l'environnement.

<p>Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast se trouve en non-conformité avec les exigences et les attentes pour le sous-élément 4.2 Mesures correctives et préventives de l'audit.</p>
<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>4.3 Gestion des dossiers</p> <p>Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les dossiers sur les programmes de gestion et de protection sont conservés, accessibles et tenus à jour. Elle doit, tout au moins, conserver tous les dossiers pour la durée minimale requise par la loi et le règlement applicables et par les normes adoptées par renvoi dans le règlement.</p>
<p>Références :</p> <p><u>Intégrité</u> : RUT DORS/2003, articles 39, 40, 41 et 55</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Westcoast se sert abondamment du programme logiciel Visions pour la mise à jour des données de base, les analyses de risques et les dossiers d'inspection et de mesures correctives de son programme de gestion de l'intégrité des appareils sous pression. Les dossiers en question sont conservés, mis à jour et rendus accessibles; ces mesures de conservation répondent aux exigences de l'ensemble des lois, des règlements et des normes applicables.</p> <p>Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast se trouve en conformité avec les exigences et les attentes pour le sous-élément 4.3 Gestion des dossiers.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>
<p>4.4 Vérification interne</p> <p>Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre un processus documenté pour procéder à l'audit de ses programmes de gestion et de protection et de ses procédures. Le processus d'audit devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités d'audit. Ces activités d'audit doivent être menées régulièrement.</p>

Références :Intégrité :

RUT DORS/2003, articles 41 et 52

Évaluation :

Westcoast a soumis à un audit le rendement de son programme de gestion de l'intégrité. C'était toutefois une vérification d'optimisation des ressources, et non une vérification de conformité ni une vérification technique. Le « NCR Summary Report » (de 66 pages) indique les cas de non-conformité dégagés par cet exercice. La vérification interne récente est valable pour ce qui est des mesures de rendement du PGI, mais l'article 52 du Règlement sur les usines de traitement dit : « La compagnie procède périodiquement à des vérifications et à des inspections pour veiller à ce que l'usine de traitement soit conçue, construite ou exploitée, ou cesse d'être exploitée conformément [...] au présent règlement. ». La vérification d'optimisation des ressources qui a été effectuée ne répond pas en soi aux exigences de cet article du RUT DORS/2003.

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 4.4 Vérification interne de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La haute direction doit procéder à un examen formel des programmes de gestion et de protection pour s'assurer qu'ils sont toujours adéquats, pertinents et efficaces. L'examen devrait être fondé sur des documents et dossiers appropriés, incluant notamment les résultats des programmes de contrôle, de surveillance et de vérification. Cet examen doit être documenté et effectué formellement et régulièrement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration des programmes et au rendement global de la société.

Références :

Intégrité :

RUT DORS/2003, article 41

Évaluation :

Les cadres de direction de Westcoast se rencontrent régulièrement pour examiner le rendement du programme de gestion de l'intégrité et évaluer par les résultats le maintien du caractère approprié et efficace de celui-ci. Ces réunions de gestion sont officielles et documentées. L'Office prend acte de cet examen officiel du PGI par la haute direction de la société, mais il n'est pas persuadé, compte tenu des cas de non-conformité relevés, que cet examen de gestion soit entrepris en vue d'assurer le maintien du caractère approprié, adéquat et efficace du PGI.

Qui plus est, la surveillance exercée par la haute direction de Westcoast/SET-West n'a pas assuré le respect de toutes les exigences législatives, comme l'indique ce rapport d'audit. Ainsi, elle devrait réviser et améliorer son examen de gestion pour qu'il porte sur tous les aspects des exigences du RUT dont elle doit contrôler le respect.

Par l'examen qui précède de la documentation et les entrevues menées auprès du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour le sous-élément 5.1 Examen par la direction de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

ANNEXE II
WESTCOAST ENERGY INC., EXPLOITÉE SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE SPECTRA ENERGY
TRANSMISSION (WESTCOAST)
TABLEAU D'ÉVALUATION DE L'AUDIT DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ

<p>1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT</p> <p>1.1 Énoncés de politique et d'engagement</p> <p>Attentes : La société doit avoir une politique approuvée et soutenue par la haute direction. Cette politique doit comporter des buts et des objectifs et viser à améliorer le rendement de la société.</p>
<p>Références³ :</p> <p>RUT DORS/2003, article 13</p> <p><i>Code canadien du travail (CCT), partie II, clauses 125(1)d)(i) et (ii) et 125(1)(z.09)</i></p>
<p>Évaluation :</p> <p>Westcoast dispose d'une politique de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) qui a été approuvée et adoptée par le président et chef de la direction de Spectra Energy Transmission. Celle-ci sert de base à toutes les activités de Spectra Energy Transmission (Westcoast) en livrant une vision claire du rendement ESS pour tout l'organisme. La politique est définie par la haute direction comme démontrant l'engagement pris par Westcoast en matière de protection de l'environnement et de santé-sécurité de son personnel.</p> <p>Elle est applicable dans tout le système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS), qui est conçu et mis en œuvre de manière à garantir l'application quotidienne des cinq principes énoncés (responsabilité, intendance, normalisation, rendement et communication).</p>

³ Chaque « référence » dans ce tableau contient des exemples précis des « exigences juridiques » applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences juridiques applicables.

Statut de conformité : Conforme

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques⁴

Attentes : La société doit pouvoir démontrer qu'elle a un processus capable de déterminer tous les dangers possibles. Elle doit évaluer le niveau de risque associé à ces dangers. Elle doit pouvoir également justifier sa décision d'inclure ou non des risques possibles dans ses programmes de protection de l'environnement, de sécurité, de gestion de l'intégrité, de croisements, de sensibilisation du public et de gestion des situations d'urgence (programmes de gestion et de protection). La société doit pouvoir mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer ou éliminer le risque.

Références :

RUT DORS/2003, articles 11, 13, 18, 19(c), 22, 26, 27, 29(3), 30, 31, 33(a), 47 et 49

CCT, partie II, clauses 125.(1)(s)(z.03) à (z.05) et 125(1)(z.13) à (z.16)

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST), DORS/86-304, Code canadien du travail, articles 19.1(1), 19.3(1) et (2) et 19.5(1) à (5)

Évaluation :

L'examen des documents a fait voir que Westcoast avait instauré un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS). En 2009, elle y a intégré un programme de gestion des dangers (PGD) qui comporte un programme de gestion de l'exposition professionnelle et un mécanisme d'analyse des dangers liés aux tâches. On y trouve également un outil d'évaluation des risques en analyse des tâches critiques, une évaluation de l'exposition en milieu de travail et des listes de contrôle. L'outil d'évaluation des risques en analyse des tâches critiques a été employé dans les usines de traitement de Pine River et de Fort Nelson.

Le PGD consiste à caractériser et à ordonner les risques relatifs de manifestation des dangers pour les travailleurs et/ou l'entreprise dans tous les groupes homogènes d'exposition (GHE) de la société. Les GHE sont les groupes de travailleurs présentant le même profil d'exposition générale en raison de la similitude et de la fréquence des tâches qu'ils accomplissent, des matières et des procédés qu'ils emploient et de l'homogénéité des modes d'exécution. Ces groupes se répartissent selon (1) les secteurs d'exploitation, (2) les

⁴ Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer un dommage défini comme étant une blessure ou une maladie, des dommages aux biens ou au milieu de travail, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait

descriptions d'emploi et (3) les énoncés de tâches tant pour les employés que pour les entrepreneurs.

Une norme de Westcoast est en place pour chaque pratique critique (travail en hauteur, matériel en verrouillage-étiquetage, perturbations du sol, espaces confinés ou clos, travail avec des substances corrosives, etc.). Le service de santé-sécurité au travail revoit tous les trois ans les normes de pratique critique de la société et veille à ce que les superviseurs et les travailleurs reçoivent une formation adaptée à leur emploi. D'après le personnel de la société, ces normes visent à rendre le personnel capable de s'attacher aux effets secondaires et aux conséquences possibles par-delà les préoccupations habituellement liées à toute tâche. Westcoast a intégré cette exigence de programme en matière de formation pour chaque pratique critique avec des recommandations de formation qui font l'objet d'un suivi dans le système de gestion de l'apprentissage (SGA) de la société.

À l'usine de traitement McMahan, on se sert du programme S.L.A.M. (« Stop. Look. Assess. Manage. ») dans le cycle de l'établissement (juin 2011) pour tenir compte des améliorations suggérées. Une fois celles-ci apportées, le programme sera intégré à l'ensemble des opérations de la société.

Westcoast a élaboré un programme d'autoévaluation qui comprend un formulaire d'inspection à jour disponible au site The Source dans l'intranet de la société. C'est une formule qui amène l'observateur à évaluer les conditions dans le secteur plutôt que de s'attacher à des dangers en particulier. Un plan de mesures correctives accompagne le formulaire à jour. Les gestionnaires sectoriels locaux ont fait des présentations sur le programme et ce formulaire ESS à jour aux auditeurs de l'Office.

Westcoast a élaboré et appliqué une politique et un programme de prévention de la violence en milieu de travail. Ses employés reçoivent la formation sur cette prévention et la gestion ESS à leur recrutement d'abord et tous les ans par la suite.

La norme de gestion ESS de Westcoast pour les entrepreneurs guide les gens dans l'inscription, la sélection et la surveillance de tous les entrepreneurs exécutant des travaux pour la société. Celle-ci a chargé ISNetworld (ISN) à contrat de la gestion du contrôle préalable de qualification des sous-traitants. Elle a établi des critères de présélection des entrepreneurs. Les données sollicitées de chaque entrepreneur servent à évaluer sa compétence générale dans le domaine de la sécurité. Les renseignements recueillis dans ce domaine portent notamment sur les taux globaux de fréquence des blessures, le manuel de santé-sécurité de l'entreprise, les avis de dérogation à la sécurité délivrés par les organismes de réglementation et les barèmes et décharges de la commission des accidents du travail. Un tiers examine les manuels de sécurité des entrepreneurs, ce qui aide à chasser les perceptions de partialité. ISNetworld n'est pas là pour juger des compétences des sous-traitants en formation. Mentionnons enfin que, au terme du contrat, le rendement de l'entrepreneur est évalué et documenté.

La région du nord-est de la Colombie-Britannique est une zone d'activité sismique (données de Séismes Canada faisant partie de Ressources naturelles Canada : 2008-03-04, M=3,3, environs de Fort St. John, C.-B.; 2008-04-22, M=3,1, environs de Fort St. John; 2009-08-15, M=3,4, 92 km au nord-ouest-nord de Fort St. John; 2009-06-14, M=3,5, 80 km à l'ouest-nord-ouest de Fort St. John. La

carte de l'aléa sismique de 2005 de la Commission géologique du Canada-Ressources naturelles Canada désigne les environs de l'usine de traitement McMahon (longitude, 120,72; latitude, 56,31) comme zone d'activité sismique. De 1992 à 2004, on a dénombré 10 séismes d'une magnitude variant de 3,6 à 5,4 mN.

Dans l'examen des volets de la stratégie de détermination, d'évaluation et de maîtrise des dangers à Westcoast pour la sécurité des travailleurs, la société n'a pu démontrer disposer d'une procédure complète et documentée pour prendre en charge les risques que présente l'activité sismique pour ses actifs et son infrastructure, ce qui comprend les réservoirs de LGN de l'usine de traitement McMahon.

Statut de conformité : Non conforme

2.2 Exigences légales

Attentes : La société doit avoir un processus vérifiable pour identifier et intégrer les exigences juridiques dans ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une procédure écrite pour déterminer et résoudre les situations de non-conformité liées aux exigences juridiques. Cette procédure doit comprendre la mise à jour des programmes de gestion et de protection au besoin.

Références :

RUT DORS/2003, articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9(1), 10, 15(1)(c), 27, 29(1)(2), 31 et 50

CCT, partie II, clause 125(1)v)

RCSST, article 19.1(1)

Évaluation :

Westcoast dispose d'un processus réglementaire de surveillance ESS pour les modifications réglementaires dans le domaine de la santé-sécurité. Le processus en question a été mis en œuvre le 29 septembre 2009. Westcoast s'est abonnée à Templegate Information Services Inc. pour le suivi des mesures et des décisions récentes sur le plan juridique, des initiatives environnementales fédérales et provinciales, des initiatives des deux paliers de gouvernement en santé-sécurité au travail (SST), des initiatives internationales, des mesures de normalisation et des autres initiatives et décisions récentes.

Bien que la formation qui se donne à Westcoast sur l'accès aux espaces clos rende compte de la réglementation provinciale à Work Safe BC, la société est assujettie à la réglementation fédérale qui exige que le personnel reçoive une formation sur les normes d'accès

aux espaces clos suivant la partie II du Code canadien du travail. Le manuel du SGESS de Westcoast prévoit l'examen et l'évaluation de plans de travail et de communication en santé-sécurité établis par les entrepreneurs préalablement aux travaux, ce qui garantit que ces plans conviendront aux risques du travail et assureront l'intégration des exigences SST fédérales et provinciales dans les secteurs fonctionnels de manière à prévenir toute divergence.

Il faut un examen de la formation en sécurité de Westcoast pour être sûr que la réglementation fédérale est appliquée dans toute cette formation et que les divergences relevées sont éliminées. L'Office a remarqué que le RUT n'est ni mentionné ni mis en référence dans les manuels ESS.

Il faut aussi dire que Westcoast n'a pas satisfait aux exigences juridiques de l'article 50 du RUT qui dit : « La compagnie dresse et tient à jour un rapport indiquant le nombre d'employés nécessaire à l'exploitation sécuritaire de l'usine de traitement et y indique les compétences requises pour chaque poste. » Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que la société n'a pu démontrer se trouver en conformité pour le sous-élément 2.2 Exigences juridiques de l'audit.

Statut de conformité : Non conforme

2.3 Buts, objectifs et cibles

Attentes : La société doit avoir des buts, des objectifs et des cibles quantifiables qui sont pertinents eu égard aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Les objectifs et les cibles doivent être mesurables et en accord avec la politique et les exigences juridiques; idéalement, ils devraient comprendre des initiatives visant l'amélioration continue et la prévention, s'il y a lieu.

Références :

RUT DORS/2003, article 10

RCSST, article 19.1(1)

Évaluation :

Les buts énoncés sont des objectifs bien concrets pour le respect de la politique et des principes de Westcoast. Avec ces objectifs, on passe d'une situation de constatation de dangers ESS à une situation d'amélioration du rendement général dans ce domaine par une activité continue de fixation et d'atteinte de cibles. Chaque membre de la direction de Westcoast, au niveau des directeurs ou aux échelons supérieurs, élabore et applique un plan d'action annuel pour la sécurité des personnes. Voici des objectifs officiels du

personnel pour une gestion dynamique de l'environnement, de la santé et de la sécurité (plans d'action en gestion de la sécurité) : culture axée sur les gens (fréquence des blessures déclarables du personnel, rapports des employés sur les incidents de véhicules, fréquence des blessures déclarables des entrepreneurs); milieu physique (rapports sur les incidents à déclaration non obligatoire et mesures correctives en cas d'incident déclarable); répercussions sur l'environnement (déversements déclarables). Ces éléments relèvent d'une planification annuelle et pluriannuelle au tableau indicateur mixte de Spectra Energy Westcoast, document interne servant à établir les buts et objectifs à titre individuel. La culture d'élimination totale des incidents de la société assigne la responsabilité de la déclaration des incidents à tous les employés et les entrepreneurs de Westcoast.

Les employés discutent d'objectifs avec leur superviseur au début de l'année, au moins une fois en cours d'exercice et en fin d'année au moment où le rendement de la période écoulée est évalué et où des objectifs sont établis pour l'année qui vient. Les buts, objectifs et cibles fixés à tout le personnel en matière de sécurité sont intégrés aux diverses descriptions d'emploi. Le rendement en sécurité est inclus dans les objectifs d'ensemble du personnel et les employés obtiennent une forme de reconnaissance lorsqu'ils atteignent leurs objectifs ESS grâce à un programme dit de rémunération incitative à court terme (RICT). Les buts et objectifs en gestion des responsabilités et en gestion du rendement sont examinés trois fois par an. Le régime RICT est lié aux blessures à déclarer, aux incidents de véhicules, aux incidents déclarables par les entrepreneurs et aux déversements dans l'environnement (ce qu'on considère comme une défaillance du système de sécurité des procédés). Si les cibles ne sont pas atteintes, les cadres supérieurs risquent de devenir inadmissibles à la rémunération incitative à long terme.

Le système de gestion de l'exploitation (SGE) comprend les programmes de responsabilisation, d'immobilisations, de soutien de la conformité, de gestion des incidents, de mesure, d'intégrité pipelinière, de planification stratégique, de formation et de gestion des tâches. Le SGE ne s'applique pas à tous les systèmes de Westcoast. Il n'est pas lié à son processus de gestion du changement (GC). On a également remarqué que, au moment de l'audit, les instruments réglementaires volontaires (promesses de conformité volontaire (PCV)) ne figuraient pas dans les tableaux indicateurs. L'Office a fait observer que les PCV constituent un instrument premier d'assurance de conformité et indiquent les cas de non-conformité et les promesses de conformité correspondantes des sociétés. Pendant l'audit, Westcoast a été avisée que ses processus internes de déclaration et de gestion étaient lacunaires et devraient être mis à jour en fonction de PCV à gérer en tant que cas de non-conformité. Dans ses commentaires sur le rapport d'audit provisoire, la société a fourni des dossiers et autres documents indiquant qu'elle avait modifié ses pratiques en fonction des problèmes signalés par l'Office. Celui-ci a retiré sa recommandation concernant les PCV et il fait remarquer que, dans ses futures activités de suivi d'audit, il prévoira des examens de la gestion continue des PCV.

En ce qui concerne le SGE, il a aussi fait remarquer que, après modifications, celui-ci pourrait convenir à l'application de ses propres exigences en matière de gestion et il recommande de l'employer pour tous les systèmes liés à la sécurité.

Statut de conformité : Conforme avec recommandation

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Attentes : La société doit avoir une structure organisationnelle qui assure le fonctionnement efficace de ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une description précise des rôles et des responsabilités au sein de son organisation, y compris les responsabilités d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les programmes de gestion et de protection.

Références :

RUT DORS/2003, articles 27, 28, 32, 50 et 54

CCT, partie II, clauses 125(1), 125.1, 126, 134.1, 135(1), 136 et 137

Évaluation :

La norme de rendement 1.2 de Westcoast sur les rôles et les responsabilités établit les attentes quant à la démonstration de l'engagement et de l'appui de la direction pour une application efficace du système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) et pour une amélioration du rendement dans ce domaine.

La documentation officielle des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles ESS pour la direction, les services, le personnel et les entrepreneurs comprend des programmes et procédures, des descriptions d'emploi, des organigrammes, des énoncés de rôles et responsabilités et des matrices d'autorisations.

Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour la structure organisationnelle. Le RUT de l'Office dit : « La compagnie dresse et tient à jour un rapport indiquant le nombre d'employés nécessaire à l'exploitation sécuritaire de l'usine de traitement et y indique les compétences requises pour chaque poste. » La direction de la société n'a pu démontrer avoir produit ce rapport à un moment quelconque depuis la promulgation du RUT en 2003. Les cadres supérieurs interrogés ignoraient l'existence de cette exigence en matière de sécurité.

Statut de conformité : Non conforme

3.2 Gestion du changement (GC)

Attentes : La société doit avoir un programme de gestion du changement qui devrait notamment :

- déterminer les changements qui pourraient toucher les programmes de gestion et de protection;
- documenter les changements;
- analyser leurs répercussions et leurs effets, y compris la création de nouveaux risques ou dangers ou encore de nouvelles exigences juridiques.

Références :

RUT DORS/2003, article 10

CCT, partie II, clauses 125(1) (z.05) et (z.06)

RCSST, articles 19.5(4) et 19.6(2)

Évaluation :

L'Office a vérifié si on avait mis en place une procédure GC décrivant le processus de détermination, d'évaluation et d'application des changements de procédures une fois ceux-ci approuvés par les responsables (norme de rendement 2.7 sur la gestion du changement dans le cadre du SGESS). Il existe aussi un processus en collaboration pour l'examen de toutes les mesures d'exploitation standard (MES) par rapport à l'ensemble des exigences réglementaires et des pratiques exemplaires dans toute la société. Le groupe ESS dirige ce processus avec le soutien de la haute direction et des experts régionaux en la matière.

Westcoast a démontré qu'elle disposait d'un processus officiel et d'un personnel spécialisé pour la gestion des changements apportés à ses actifs, mais nous jugeons que ce processus n'est pas en conformité comme il a été démontré, puisqu'il s'applique seulement aux changements d'actif matériel, et non pas aux modifications requises de pratiques ou de procédures dans les cas suivants :

- évolution des exigences juridiques;
- constatation de nouveaux dangers;
- résultats des activités de surveillance, des inspections ou des enquêtes.

Ajoutons que le processus GC de Westcoast assure seulement une gestion réactive portant sur les modifications une fois que les besoins ont été déterminés. L'Office attend de la société un processus proactif et officiellement lié aux processus de constatation des modifications susceptibles d'influer sur les programmes de gestion et de protection (programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité,

de protection de l'environnement, de gestion des situations d'urgence, etc.).

L'Office n'a pu vérifier qu'un programme de gestion du changement intégralement mis en œuvre était en place pour la détermination, la documentation et l'analyse des changements pouvant influencer sur le SGEES, notamment par l'intégration d'exigences juridiques ou de dangers et risques nouveaux.

Statut de conformité : Non conforme

3.3 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir, pour les employés et les entrepreneurs, un programme de formation documenté et portant sur ses programmes de gestion et de protection. Elle doit informer les personnes qui visitent les lieux de ses travaux d'entretien des pratiques et procédures à suivre. Le programme de formation doit inclure de l'information sur les politiques propres aux programmes, sur les exigences en matière de protection civile et d'intervention d'urgence environnementale et sur les conséquences possibles du non-respect des exigences. La société devrait avoir une procédure documentée pour déterminer les niveaux de compétence et de formation requis des employés et des entrepreneurs. La formation doit comprendre une évaluation des compétences afin d'assurer que le niveau souhaité des connaissances exigées est atteint. En outre, le programme de formation doit inclure des procédures de gestion des dossiers, des méthodes pour assurer le perfectionnement du personnel dans les domaines requis, des exigences et des normes visant à résoudre le non-respect des exigences en matière de formation.

Références :

RUT DORS/2003, articles 12, 15(2), 26, 33, 44(1), 45, 50, 52, 53 et 54

CCT, partie II, clauses 124, 125(1)q), s) et z) et 125(1) (z.01) et (z.03)

RCSST, articles 10.14, 11.5(2), 11.11, 12.10(1.1)a)(ii), 12.10(1.2), 12.15, 13.11, 14.23, 17.6(1), 20.10, 19.1(1), 19.2(2) et 19.6

Évaluation :

Les normes de rendement de Westcoast établissent des exigences minimales garantissant ce qui suit :

- on prévoit une formation appropriée de tous les employés;
- les employés sont bien formés et acquièrent une bonne compréhension en ce qui concerne les normes de conformité, les

- règlements, les politiques et procédures de la société et les pratiques de gestion exemplaires dans le domaine ESS;
- les employés s'acquittent de leurs tâches, de leurs fonctions et de leurs responsabilités de manière à protéger la santé et à assurer la sécurité des employés de Westcoast, des entrepreneurs et de la collectivité.

Le mandat du programme de formation de Westcoast guide et soutient les gens dans le respect des attentes de formation sur le plan de la réglementation et dans l'entreprise. Cette formation leur procure les connaissances et les capacités dont ils ont besoin pour jouer leur rôle. L'évaluation de la compétence avec laquelle les employés appliquent ces capacités incombe au chef d'équipe ou au gestionnaire. Les évaluations en gestion des responsabilités et en gestion du rendement permettent d'établir la compétence des employés et les initiatives de formation à prévoir pour l'avenir.

Les initiatives prévues en 2011 dans le système de formation électronique sont notamment les suivantes : vidéo sur l'ergonomie du raclage/ramonage; sécurité; outil de détermination de la formation en gestion; outil de détermination de la formation des membres des comités de santé-sécurité au travail; système S.L.A.M. et évaluation des dangers pour les personnes; ergonomie du travail sur le terrain dans l'industrie; travail en hauteur; gestion de la sécurité pour les superviseurs; protection des mains; enquêtes sur les incidents; sensibilisation aux dangers.

Les dossiers de formation du personnel sont stockés dans le SGA, qui produit des rapports mensuels de situation à l'intention de tous les chefs d'équipe et les groupes et qui évalue annuellement l'état d'avancement des manuels et des programmes de formation et en assure la communication. Les employés reçoivent des mises à jour si des besoins supplémentaires de formation se présentent ou que les cours en place sont modifiés. Westcoast encourage également son personnel de la sécurité à poursuivre ses études et sa formation pour acquérir et maintenir des désignations professionnelles dans son domaine.

Bien que le programme de formation de Westcoast réponde aux exigences pour ce sous-élément, l'Office a indiqué pour le sous-élément 2.2 Exigences juridiques dans la présente annexe qu'un examen de la formation en sécurité s'imposait dans la société, de sorte que la législation fédérale y soit intégrée et que les divergences relevées soient éliminées.

Comme ce cas de non-conformité est déjà pris en charge pour le sous-élément 2.2, l'Office juge que le programme de formation de Westcoast est en conformité et recommande de corriger le cas de non-conformité décrit en 2.2.

Statut de conformité : Conforme avec recommandation

3.4 Communication

Attentes : La société doit avoir un ou des processus de communication adéquats, efficaces et documentés pour :

- informer toutes personnes associées à ses installations et à ses activités (personnes intéressées) de ses politiques, buts, objectifs et engagements relatifs à ses programmes de gestion et de protection;
- informer et consulter les personnes intéressées au sujet des questions liées à ses opérations;
- traiter les communications reçues des parties prenantes externes;
- communiquer les exigences juridiques et autres concernant les programmes de gestion et de protection aux personnes intéressées;
- communiquer les rôles et responsabilités à l'égard des programmes aux personnes intéressées.

Références :

RUT DORS/2003, articles 15, 26, 27, 29(4), 30, 31, 33(b), 35(b) et (c), 36, 37, 38, 39(a)(c)(d) et (e), 42, 43, 45, 46, 47, 48 et 49

CCT, partie II, clauses 122.3(1) et (2), 125(1)d) à f), 125(1)s), 125(1) (z.03) à (z.11), 125(1) (z.14) et (z.15) et 125 (1) (z.17) à (z.19)

Évaluation :

Westcoast a pu démontrer employer de nombreuses méthodes pour faire connaître ses exigences en matière de sécurité aux parties prenantes internes et externes. L'information sur la sécurité est communiquée par les moyens suivants : réunions de relâche, réunions du personnel et mises à jour trimestrielles sur la sécurité, séances quotidiennes de compte rendu, rapports journaliers et hebdomadaires, bulletins d'information en santé-sécurité, réunions mensuelles sur la sécurité et la communication, rapports mensuels au groupe ESS de la société, activités de gestion des contrats, réunions préalables aux travaux, sites intranet, etc. Toutefois, les auditeurs de l'Office n'ont pu s'assurer que la norme de rendement 6.0 de Westcoast sur les communications internes et externes est entièrement appliquée et intégrée au système de gestion de l'exploitation de manière que soit transmise aux niveaux appropriés toute l'information requise sur la sécurité. Ainsi, l'audit a permis de constater un manque d'uniformité dans les rapports sur le classement des dossiers d'incident. Sur 42 incidents qui se sont produits, 35 ne sont toujours pas classés selon les fiches de déclaration du système ILP d'apprentissage et de prévention des incidents.

L'Office a été incapable de vérifier si Westcoast satisfaisait à toutes les exigences applicables et juge donc qu'elle se trouve en non-conformité pour le sous-élément Communication.

Statut de conformité : Non conforme

3.5 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société devrait avoir des documents décrivant les éléments de ses programmes de gestion et de protection au besoin. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés. Ils doivent être révisés immédiatement si des changements sont requis par des exigences juridiques ou si des conséquences négatives risquent de se produire parce que les changements n'ont pas été apportés immédiatement. Les programmes de gestion et de protection de la société devraient comprendre des procédures de contrôle des documents et des données visant les risques identifiés à l'élément 2.0 ci-dessus.

Références :

RUT DORS/2003, articles 9(2), 13, 27, 29, 30, 31, 42, 43, 46, 47, 49 et 50

CCT, partie II, clauses 125(1) (z.03) à (z.06), 125(1) (z.09), 125.1d) et e), 125.1f) et 135.1(9)

RCSST, articles 1.5, 2.23, 4.6, 5.17, 5.18, 8.12, 8.14(4) à (7), 8.15 et 10.3

Évaluation :

Le Comité d'élaboration de normes ESS de Westcoast s'attache aux aspects suivants au moment d'élaborer ou de réviser une norme dans ce domaine : pratiques et procédures alors disponibles dans la société, mesures législatives s'appliquant à la société, normes de l'ACNOR ou normes de l'industrie applicables, politiques de Spectra Energy ou de Spectra Energy Transmission, pratiques exemplaires de l'industrie. Les services juridiques et le secteur des ressources humaines peuvent être consultés au besoin pendant l'élaboration ou la révision d'une norme.

Les spécialistes de la sécurité ESS soumettent les projets de norme aux comités en milieu de travail ESS pour examen et commentaires en temps utile. Le Comité d'élaboration des normes ESS (« EHS Standard Development Committee ») passe en revue tous les commentaires, modifie les normes le cas échéant et fournit une information en retour aux personnes ou aux comités qui ont commenté. Il effectue une étude d'impact de mise en œuvre pour chaque norme proposée. Les normes révisées (mises à jour) parviennent au directeur ESS avec les observations des comités en milieu de travail ESS et l'étude d'impact de mise en œuvre pour examen et commentaires et pour communication à l'équipe de gestion de l'exploitation (EGE) et au Comité de surveillance ESS (« OHSE Oversight Committee »). Les normes sont entérinées par l'équipe de gestion de l'exploitation (EGE) avant tout examen par ce comité de surveillance. L'EGE accepte les nouvelles normes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité avant qu'elles ne

soient approuvées par le directeur ESS en vue de leur mise en œuvre.

Le Comité de surveillance ESS examine les modifications envisagées aux normes et juge si des consultations s'imposent. Le service ESS est habilité à apporter de légers changements administratifs aux normes de Westcoast, puis à communiquer ceux-ci en passant par The Source.

Les manuels ESS de la société ne font pas référence aux exigences du RUT. L'Office a aussi relevé un certain nombre de procédures et de normes de rendement qui sont soit à l'état d'ébauche soit déjà désuètes. Il exige, par exemple, que le « Construction On-site Manual » de Westcoast soit identique au manuel de construction que la société a déposé auprès de lui. Il demande qu'on examine l'ensemble des normes et des procédures de sécurité et s'assure qu'elles sont actuelles et tiennent compte des dates de révision et du RUT. Il juge donc que Westcoast n'est pas en conformité pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

3.6 Contrôles opérationnels– conditions normales d'exploitation

Attentes : La société devrait établir et tenir à jour un processus pour élaborer, mettre en œuvre et communiquer des mesures d'atténuation, de prévention et de protection visant à faire face aux risques et aux dangers relevés aux éléments 2.0 et 3.0. Ce processus doit inclure des mesures pour réduire ou éliminer les risques et les dangers à la source, le cas échéant.

Références :

RUT DORS/2003, articles 10, 12, 13, 16, 18, 19, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 42(a)(b) et (c) et 50

CCT, partie II, clauses 125(1) et 125.1

RCSST, article 19.1(1)

Évaluation :

Le SGESS énonce les procédures pour les tâches définies qui sont habituellement exécutées par le personnel de Westcoast. Ces procédures font état de la conformité avec la réglementation applicable et les exigences des associations sectorielles.

Les superviseurs de première ligne passent en revue les pratiques liées aux autorisations d'exécution sécuritaire des travaux avec les employés aux réunions d'exploitation et de sécurité. La formation en évaluation de dangers que destine la société aux employés vise les dangers et les risques liés aux tâches décrites dans ces autorisations d'exécution sécuritaire.

Comme nous l'avons déjà mentionné pour le sous-élément 2.1 dans la présente annexe, il a été confirmé que les listes de tâches critiques, les évaluations de risques et les analyses de dangers liés à l'emploi qui ont été établies comportent une diversité de mesures d'atténuation qui servent de base aux procédures du SGESS et qui assureraient le maintien des contrôles opérationnels. L'Office juge donc que Westcoast se trouve en conformité pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.7 Contrôles opérationnels – perturbations ou conditions inhabituelles

Attentes : La société doit établir et tenir à jour des plans et procédures pour identifier le potentiel de perturbations ou conditions anormales, de rejets accidentels, d'incidents et de situations d'urgence. Elle doit également définir des moyens d'intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences et/ou effets probables. Les procédures doivent être périodiquement éprouvées, examinées et révisées, s'il y a lieu, par exemple à la suite d'une situation d'urgence.

Références :

RUT DORS/2003, articles 13, 15(1)(d), 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 35(a), 42, 44 2(d), 47 et 48

CCT, partie II, clause 125(1)o)

RCSST, articles 17.4, 17.5 et 19.1(1)

Évaluation :

L'Office a vérifié que Westcoast avait élaboré et appliqué un plan de protection civile et d'intervention. Les entrevues et l'examen des documents ont permis de s'assurer qu'on discute des questions de sécurité du personnel (lieux d'évacuation et points de rassemblement en cas d'urgence, par exemple) pendant les séances d'orientation et que les consignes d'évacuation en cas d'incendie sont affichées. On tient régulièrement des exercices d'évacuation et de simulation d'urgence. Les questions de sécurité sont des points normalement à l'ordre du jour des réunions et sont intégrées aux séances de bilan et d'apprentissage à des fins d'amélioration continue. L'Office juge donc que Westcoast se trouve en conformité pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de contrôle et de surveillance. Ces programmes doivent couvrir les travaux contractuels effectués au nom de la société. Ils doivent inclure des mesures qualitatives et quantitatives pour évaluer les programmes de gestion et de protection et aborder, tout au moins, les exigences juridiques ainsi que les risques identifiés comme étant importants aux éléments 2.0 et 3.0. La société doit intégrer les résultats des programmes de contrôle et de surveillance à d'autres données émanant des évaluations des risques et des mesures de rendement ainsi que des analyses proactives des tendances. Elle doit avoir des documents et des dossiers sur ses programmes de contrôle et de surveillance.

Références :

RUT DORS/2003, articles 10, 12, 13, 29(5), 40(a), 51, 52 et 53

CCT, partie II, clauses 125(1)c), 134.1(4)d), 135(7)k) et 136(5)g) et j)

RCSST, articles 4.5, 4.6, 5.10, 6.10(3), 10.18, 12.3, 12.14, 14.20, 14.21, 14.23, 15.6, 17.3 et 17.9

Évaluation :

Westcoast tient diverses réunions et produit des rapports où on surveille et documente le volet de la sécurité du SGESS par des moyens comme les suivants : rapports quotidiens et mensuels sur la situation et les inspections de sécurité; réunions informelles quotidiennes; réunions hebdomadaires de tout le personnel; exercices d'incendie hebdomadaires; inspections hebdomadaires axées sur les comportements; rapports sur les incidents; enquêtes sur les incidents le cas échéant; documentation sur les incidents ne causant pas de pertes et faisant l'objet d'un suivi par le système de rendement et de sécurité en environnement (« Environment Performance and Safety System » ou EPASS) de Westcoast.

L'examen des documents a permis de confirmer que les activités mentionnées ci-dessus sont assignées et suivies de sorte que, si des problèmes se présentent, ils soient examinés et signalés.

Westcoast a élaboré et appliqué un processus complet d'enquête sur les incidents. Le processus des rapports et des enquêtes sur les incidents vise notamment les quasi-incidents importants et il inclut les entrepreneurs dans les enquêtes, s'il y a lieu. Le processus d'enquête permet de cerner les causes profondes et les tendances pour l'adoption de mesures correctives et préventives. La société suit les mesures prises jusqu'à leur achèvement et en vérifie l'efficacité. On analyse les incidents pour dégager des lignes de force ou des

tendances permettant de prévoir et de prévenir les incidents futurs. Incidents et accidents sont consignés et signalés conformément à la politique établie. Les pratiques exemplaires et les leçons tirées sont partagées avec ceux qui peuvent les mettre à profit.

Par les évaluations en gestion des responsabilités et en gestion du rendement, on établit les compétences des employés et les initiatives de formation à prévoir pour l'avenir.

L'Office a pu vérifier que Westcoast a disposé de processus suffisants pour s'assurer que les incidents en matière de sécurité font l'objet d'une enquête et qu'on fait le nécessaire pour corriger ou prévenir d'autres lacunes dans l'exécution de son système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

L'Office juge donc que Westcoast se trouve en conformité pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

4.2 Mesures correctives et préventives

Attentes : La société devrait avoir un processus pour enquêter sur des incidents ou des cas de non-conformité qui pourraient se produire. Elle doit également avoir un processus pour atténuer les conséquences potentielles ou réelles de tels incidents ou cas de non-conformité. Les mesures d'atténuation pourraient inclure le choix du moment et les mesures à prendre pour faire face à ces conséquences. La société doit démontrer qu'elle a établi une procédure documentée pour :

- déterminer les critères de non-conformité;
- reconnaître quand un cas de non-conformité se produit;
- enquêter sur la ou les causes de tout cas de non-conformité;
- élaborer des mesures correctives et/ou préventives;
- mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives et/ou préventives nécessaires.

La société devrait élaborer des procédures pour analyser les données sur les incidents afin de relever les lacunes et identifier les possibilités d'amélioration dans ses programmes de gestion et de protection et ses procédures.

Références :

RUT DORS/2003, article 13, 47 et 52

CCT, partie II, clauses 125(1)c), 125(1)o), 125.1f), 134.1(4)d), 135(7)e), 135(7)j) et 136(5)g)

RCSST, articles 2.27, 7.3, 10.4, 10.5, 15.4 et 19.1(1)

Évaluation :

Les lignes directrices sur la déclaration des incidents réglementaires à l'intention des superviseurs en service sont approuvées et communiquées aux équipes de contrôle et aux superviseurs d'incidents en service. Elles visent à aider les superviseurs et les superviseurs d'incidents en service de Westcoast à produire des rapports externes sur les incidents « réglementaires déclarables » qui se produisent dans les installations réglementées par les autorités tant fédérales que provinciales. On a adopté cette pratique de déclaration des incidents réglementaires pour que les événements déclarables soient notifiés en temps utile aux organismes de réglementation compétents, indépendamment du lieu où se produit l'événement dans toutes les installations. Les lignes directrices en question sont contrôlées par le programme de gestion des incidents et toutes les parties prenantes en examinent l'actualité chaque année. Les procédures de déclaration à guichet unique, qui sont intégrées à la liste de contrôle ESS, sont passées en revue au recrutement et tous les ans par la suite. On a relevé des données confirmant cet examen sur liste de contrôle dans le système de gestion de l'apprentissage.

Comme nous l'avons indiqué pour le sous-élément 2.3 Buts, objectifs et cibles plus haut, les auditeurs ont constaté que les tableaux indicateurs de la direction de Westcoast ne servaient pas à la consignation et à la gestion des cas de non-conformité (PCV), mais dans ses commentaires sur le rapport d'audit provisoire, Westcoast a indiqué avoir modifié ses processus pour se rendre conforme à cet égard. L'Office a donc retiré sa constatation pour cet aspect et surveillera si les processus modifiés continuent à être appliqués dans ce domaine.

Comme nous l'avons noté ailleurs dans ce rapport d'audit, les auditeurs ont relevé un manque d'uniformité dans le classement des dossiers d'incident (sur 42 incidents qui se sont produits selon les fiches de déclaration du système ILP d'apprentissage et de prévention des incidents, 35 ne sont toujours pas classés). La gestion du règlement des cas d'incident jusqu'à leur classement représente un aspect important de la gestion des mesures correctives et préventives. C'est pourquoi l'Office juge que Westcoast n'est pas en conformité pour ce sous-élément.

<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>4.3 Gestion des dossiers</p> <p>Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des procédures pour s’assurer que les dossiers sur les programmes de gestion et de protection sont conservés, accessibles et tenus à jour. Elle doit, tout au moins, conserver tous les dossiers pour la durée minimale requise par la loi et le règlement applicables et par les normes adoptées par renvoi dans le règlement.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 9(2), 28(3), 39(b), 40(b) et 55</p> <p>CCT, partie II, clause 125(1)(g)</p> <p>RCSST, articles 1.5, 2.23, 2.24, 2.27(7), 4.6, 5.17, 5.18, 6.10(7), 7.3(6), 8.18(3)1, 10.6, 10.15, 10.19(4), 11.12, 12.14, 14.23(4), 15.11, 16.13(2), 17.4(4), 17.8(2), 17.9(2), 17.10(2), 18.39, 18.40, 18.41, 18.42, 19.6(5) et 19.8(2)</p>
<p>Évaluation :</p> <p>L’Office a pu confirmer par l’examen des dossiers et autres documents que Westcoast appliquait un processus de conservation des dossiers avec des types appropriés de documents, des délais de conservation et d’utilisation et des méthodes d’élimination. Copie de tous les dossiers demandés a été rapidement fournie.</p> <p>Westcoast compte plusieurs dépôts pour les renseignements sur la sécurité. Elle gère cette information à l’aide du système EPASS. Le système IWOL sert au suivi des incidents ne causant pas de pertes de temps. Les bureaux régionaux archivent ces dossiers sur papier. La norme de Westcoast sur la gestion et la conservation des documents est diffusée au site ESS The Source. Un avis de diffusion à ce sujet a été envoyé à tous les employés par le service de gestion des dossiers de Spectra Energy.</p> <p>Par les documents examinés et les représentants interviewés de la société, l’Office a jugé que Westcoast avait mis en place une stratégie appropriée de gestion des dossiers et qu’elle était donc en conformité pour ce sous-élément.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>

4.4 Vérification interne

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre un processus documenté pour procéder à l'audit de ses programmes de gestion et de protection et de ses procédures. Le processus d'audit devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités d'audit. Ces activités d'audit doivent être menées régulièrement.

Références :

RUT DORS/2003, articles 52, 53 et 54

RCSST, article 19.7(1)(2)

Évaluation :

L'exploitation des usines de traitement de Westcoast est soumise à des vérifications périodiques par les services de vérification interne et les groupes d'auditeurs ESS de Spectra Energy.

L'équipe d'auditeurs de la société à Calgary mène des vérifications sur les projets d'immobilisations, alors que les vérifications de sécurité sont confiées au gestionnaire des vérifications en environnement, santé et sécurité à Houston au Texas. Le cycle de planification des vérifications est établi à la suite d'une évaluation exhaustive des risques. Des experts locaux en la matière sont chargés à contrat de veiller à ce que la réglementation appropriée soit prise en compte dans les protocoles d'audit pour les installations à vérifier.

L'examen des processus liés aux programmes de vérification interne de Westcoast indique que les méthodes d'évaluation des risques et les plans annuels d'audit des deux équipes font l'objet d'un examen et d'une approbation internes par la haute direction. L'audit a permis de constater qu'on procède à des vérifications d'optimisation des ressources et que TeamMate^{MC}, logiciel de gestion des vérifications, sert à contrôler la pleine exécution des missions de vérification. TeamCentral^{MC}, qui est une base de données de gestion de vérification, sert au suivi des projets, des questions et des recommandations.

L'Office a vérifié par les entrevues et l'examen des documents que Westcoast disposait d'un programme de vérification interne pour évaluer son SGESS par rapport aux exigences réglementaires. Il fait cependant remarquer que l'absence d'un processus efficace de détermination et d'intégration de toutes les exigences juridiques de sécurité de l'exploitation risquait de rendre les protocoles d'audit

ESS incomplets et les constatations des auditeurs internes inexacts. Les exercices effectués visent à l'optimisation des ressources et ne sont ni des vérifications de conformité ni des vérifications techniques.

L'article 52 du RUT dit : « La compagnie procède périodiquement à des vérifications et à des inspections pour veiller à ce que l'usine de traitement soit conçue, construite ou exploitée, ou cesse d'être exploitée conformément [...] au présent règlement. »

Par les documents examinés et les représentants interviewés du personnel d'exploitation, on constate que Westcoast n'a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité avec les exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La haute direction doit procéder à un examen formel des programmes de gestion et de protection pour s'assurer qu'ils sont toujours adéquats, pertinents et efficaces. L'examen devrait être fondé sur des documents et dossiers appropriés, incluant notamment les résultats des programmes de contrôle, de surveillance et de vérification. Cet examen doit être documenté et effectué formellement et régulièrement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration des programmes et au rendement global de la société.

Références :

RPT DORS/2003, articles 13, 30, 35(a) et 50

RCSST, articles 11.2(4), 12.10(1.2), 19.6(3) et 19.7(1) et (2)

Évaluation :

La norme de rendement 9.4 de Westcoast sur l'examen du système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité énonce des normes minimales pour la tenue à la haute direction d'un examen visant à déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications à la politique et aux buts et objectifs ESS ou à d'autres éléments du SGESS de manière à assurer l'efficacité de ce système compte tenu des résultats de vérifications et du rendement dans ce domaine, de l'évolution des besoins opérationnels et/ou des apports des intervenants. L'examen du système de gestion a lieu au moins une fois par an, de préférence au troisième trimestre.

L'examen peut se tenir plus fréquemment dans les cas suivants :

- des mesures de réglementation ou des questions ESS importantes et nouvelles se présentent;
- on constate des dangers ou des risques importants;
- des vérifications ou des évaluations antérieures ont relevé des lacunes persistantes du SGESS.

Suivant les dispositions de l'article 50 du RUT, une société « dresse et tient à jour un rapport indiquant le nombre d'employés nécessaire à l'exploitation sécuritaire de l'usine de traitement et y indique les compétences requises pour chaque poste » de manière que les besoins en ressources soient constatés et comblés.

L'Office a pu vérifier qu'un certain niveau de surveillance s'exerce dans ce domaine, mais compte tenu de l'absence de rigueur dans la déclaration et le suivi des cas de non-conformité et des lacunes du processus de vérification décrit pour le sous-élément 4.4 dans la présente annexe, il juge que le degré de surveillance assuré par la direction ne répond pas à son attente.

Il faudrait un examen détaillé de gestion pour que soit produit le rapport dont parle l'article 50 du RUT. Westcoast n'est donc pas jugée en conformité pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

ANNEXE III
WESTCOAST ENERGY INC., EXPLOITÉE SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE SPECTRA ENERGY
TRANSMISSION (WESTCOAST)
TABLEAU D'ÉVALUATION DE L'AUDIT DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

<p>1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT</p> <p>1.1 Énoncés de politique et d'engagement</p> <p>Attentes : La société doit avoir une politique approuvée et soutenue par la haute direction. Cette politique doit comporter des buts et des objectifs et viser à améliorer le rendement de la société.</p>
<p>Références⁵ :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10 et 14</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Les auditeurs de l'Office ont pu constater l'existence d'une politique appropriée et à jour de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) qui répond à son attente. L'énoncé de politique et la documentation qui l'accompagne décrivent les principes de gestion de la société et exposent clairement les objectifs de programme. Ces documents servent de guide au programme de protection de l'environnement (PPE).</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>

⁵ Chaque « référence » dans ce tableau contient des exemples précis des « exigences juridiques » applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences juridiques applicables.

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques⁶

Attentes : La société doit pouvoir démontrer qu'elle a un processus capable de déterminer tous les dangers possibles. Elle doit évaluer le niveau de risque associé à ces dangers. Elle doit pouvoir également justifier sa décision d'inclure ou non des risques possibles dans ses programmes de protection de l'environnement, de sécurité, de gestion de l'intégrité, de croisements, de sensibilisation du public et de gestion des situations d'urgence (programmes de gestion et de protection). La société doit pouvoir mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer ou éliminer le risque.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10 et 14

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents sur le PPE et par les entrevues du personnel de Westcoast, on constate que la société n'a pu démontrer satisfaisant aux exigences de l'Office pour ce sous-élément.

Elle a pu prouver qu'elle avait reconnu une partie des dangers et aspects environnementaux qui se présentent à elle, mais il semblerait que les éléments relevés et gérés officiellement se limitaient surtout aux exigences des licences d'exploitation provinciales. Pendant les entrevues menées auprès du personnel, Westcoast a indiqué qu'un grand nombre de dangers et d'aspects étaient intégrés et pris en compte dans les diverses méthodes d'exploitation standard (MES) employées par son personnel dans l'exploitation courante des installations. L'examen d'un échantillon de documents fournis révèle cependant que très peu sinon aucun des aspects environnementaux d'intérêt étaient officiellement pris en compte dans les MES (voir aussi le sous-élément 3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation).

De même, les représentants interrogés de la société ont dit que les dangers et aspects environnementaux seraient ou pourraient être relevés à l'occasion des « inspections d'audit » régulièrement effectuées dans les installations. Il reste que l'examen des dossiers des activités indique que le processus appliqué ne comprend ni des dangers et aspects environnementaux normalisés, ni l'exigence d'une

⁶ Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer une blessure ou une maladie, des dommages aux biens ou au milieu de travail, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait.

<p>participation courante des agents environnementaux aux inspections de vérification en question. Voir aussi le sous-élément 4.1 Inspection, mesure et surveillance.</p>
<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>2.2 Exigences légales</p> <p>Attentes : La société doit avoir un processus vérifiable pour identifier et intégrer les exigences juridiques dans ses programmes de gestion et de protection. La société doit avoir un processus documenté pour relever et résoudre les situations de non-conformité relativement aux exigences légales, ce qui comprend la mise à jour des programmes de gestion et de protection quand cela est nécessaire.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14 et 52</p>
<p>Évaluation :</p> <p>L'examen du processus de Westcoast pour la détermination et l'intégration des exigences juridiques applicables a indiqué que celui-ci ne répond pas à l'attente de l'Office.</p> <p>Le personnel de la société a fourni des dossiers décrivant ces exigences à divers niveaux de détail. Ainsi, les exigences environnementales des permis provinciaux étaient décrites et surveillées en détail, alors que d'autres exigences législatives étaient relevées à un niveau très général. Le personnel a démontré que les exigences des permis provinciaux étaient intégrées aux MES de différents processus et que certaines exigences législatives n'étaient pas incluses suffisamment en détail pour qu'on puisse donner une assurance de conformité.</p> <p>Les entrevues du personnel ayant des responsabilités en environnement ou en gestion des installations à divers échelons de l'organisme révèlent une connaissance inégale des listes ou des dossiers d'exigences juridiques environnementales ou des procédures officielles pour leur détermination, leur mise à jour et leur intégration.</p> <p>L'Office a remarqué en particulier l'absence de description des exigences et des attentes en protection de l'environnement dans le RUT, ce qui aurait pu servir à l'élaboration et à l'évaluation des MES et des processus de vérification, d'inspection et d'enquête de Westcoast.</p>

<p>Comme la réglementation de l'Office est axée sur les processus et les résultats, il faut une interprétation et une description claires des exigences applicables aux installations et aux activités liées de la société pour qu'une assurance de conformité puisse se donner.</p>
<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>2.3 Buts, objectifs et cibles</p> <p>Attentes : La société doit avoir des buts, des objectifs et des cibles quantifiables qui sont pertinents eu égard aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Les objectifs et les cibles doivent être mesurables et en accord avec la politique et les exigences juridiques; idéalement, ils devraient comprendre des initiatives visant l'amélioration continue et la prévention, s'il y a lieu.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 10 et 14</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Westcoast a pu démontrer qu'elle se conformait à cet élément dans l'examen des dossiers et autres documents fournis aux auditeurs de l'Office.</p> <p>Son personnel a présenté des dossiers indiquant que, chaque année, la haute direction établit pour l'entreprise des buts, objectifs et cibles d'ensemble qui s'appliquent et se mesurent en permanence dans chaque installation ou unité de gestion. Les résultats sont recueillis, mesurés et surveillés par les cadres supérieurs de Westcoast et dans l'ensemble de la société.</p> <p>Le personnel a indiqué que la haute direction soumet cinq domaines de programme à des mesures et à des améliorations. Ces secteurs semblent se rattacher aux énoncés d'objet des politiques de la société. Un de ces domaines est celui du rendement en environnement. Les cadres supérieurs ont dit avoir énoncé ce qu'ils considèrent comme des objectifs ambitieux d'amélioration dans ces secteurs.</p> <p>Au niveau des installations, les agents environnementaux ont précisé que les mesures portent notamment sur la non-conformité avec les permis provinciaux, les déversements et rejets et les plaintes du public.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Attentes : La société doit avoir une structure organisationnelle qui assure le fonctionnement efficace de ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une description précise des rôles et des responsabilités au sein de son organisation, y compris les responsabilités d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les programmes de gestion et de protection.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10 et 14

Évaluation :

Par les entrevues et l'examen des dossiers et autres documents, on constate que Westcoast a pu démontrer que, pour tous les employés exerçant des responsabilités en environnement, des énoncés clairs de rôles et de responsabilités s'appliquaient aux divers postes dans la structure environnementale ou organisationnelle.

La société n'a toutefois pu prouver qu'elle disposait d'une structure opérationnelle assurant un fonctionnement efficace de son programme de protection de l'environnement. Les inspections de l'Office préalables tant à l'audit qu'aux entrevues et l'examen des dossiers et autres documents en cours d'audit indiquent qu'une partie des constatations de non-conformité mentionnées dans la présente annexe pourraient tenir au fait que trop peu d'agents environnementaux de première ligne soient là pour la planification et l'exécution des activités courantes dans ce domaine. Ainsi, on n'affecte pas régulièrement des agents environnementaux qualifiés à l'exécution des inspections des installations ni à la formation du personnel à cette exécution. Signalons aussi qu'une partie des autres installations réglementées relevant de la responsabilité du spécialiste local en environnement n'ont pas fait l'objet d'inspections appropriées ni régulières. Les entrevues menées auprès de divers membres du personnel ont permis de préciser que la cause en était le trop vaste domaine de responsabilité des agents environnementaux. Ajoutons que les inspections de l'Office dans le cadre de l'audit ont fait voir des questions environnementales qui, bien que considérées comme habituelles et comprises de toute l'industrie, étaient longtemps restées sans mesures d'atténuation. Un exemple en est la promesse de conformité volontaire de la société en ce qui concerne le stockage de barils de produits chimiques sur place. L'inspecteur de l'Office a noté entre autres que la structure de stockage en question ne satisfaisait pas aux exigences réglementaires parce que ne protégeant pas les barils contre les intempéries ni ne comportant de réservoir secondaire pouvant recueillir tout liquide en déversement ou en fuite par suite d'une rupture de contenant. Cette structure est en place depuis longtemps et la société n'y a jamais vu un cas de non-conformité malgré le grand nombre d'inspections régulières

dont elle a été l'objet. Les entrevues menées auprès de divers membres du personnel révèlent que les agents environnementaux ne participent pas habituellement aux inspections des installations à cause de problèmes de charge de travail et que ces agents ne sont pas non plus disponibles pour la formation des inspecteurs. Nombre de problèmes dégagés dans les inspections de l'Office sont de la même eau, puisqu'ils seraient des questions de pratique courante, qu'ils existent déjà depuis un certain temps et qu'ils devraient avoir été décelés par un bon programme d'inspection. Disons enfin que les entrevues du personnel indiquent qu'une forte charge de travail a empêché de donner une formation en environnement à une partie des employés.

Statut de conformité : Non conforme

3.2 Gestion du changement (GC)

Attentes : La société doit avoir un programme de gestion du changement qui devrait notamment :

- déterminer les changements qui pourraient toucher les programmes de gestion et de protection;
- documenter les changements;
- analyser leurs répercussions et leurs effets, y compris la création de nouveaux risques ou dangers ou encore de nouvelles exigences juridiques.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4 et 10

Évaluation :

Westcoast a démontré qu'elle disposait d'un processus officiel et d'un personnel spécialisé pour la gestion des changements d'actif, mais l'Office juge que ce processus n'est pas conforme comme il a été démontré, puisqu'il s'applique aux changements d'actif matériel, et non pas aux modifications requises des pratiques ou des procédures dans les cas suivants :

- évolution des exigences juridiques;
- évolution des normes ou des pratiques de l'industrie;
- constatation de nouveaux dangers;
- résultats des activités de surveillance, des inspections ou des enquêtes.

De plus, le processus consiste seulement en une gestion réactive portant sur les modifications une fois que les besoins ont été

déterminés. L'Office s'attend à ce que, dans le processus GC, la gestion soit proactive et prévoie notamment un repérage des changements susceptibles d'influer sur les programmes de gestion et de protection (programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des situations d'urgence, etc.).

Statut de conformité : Non conforme

3.3 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir, pour les employés et les entrepreneurs, un programme de formation documenté et portant sur ses programmes de gestion et de protection. Elle doit informer les personnes qui visitent les lieux de ses travaux d'entretien des pratiques et procédures à suivre. Le programme de formation doit inclure de l'information sur les politiques propres aux programmes, sur les exigences en matière de protection civile et d'intervention d'urgence environnementale et sur les conséquences possibles du non-respect des exigences. La société devrait avoir une procédure documentée pour déterminer les niveaux de compétence et de formation requis des employés et des entrepreneurs. La formation doit comprendre une évaluation des compétences afin d'assurer que le niveau souhaité des connaissances exigées est atteint. En outre, le programme de formation doit inclure des procédures de gestion des dossiers, des méthodes pour assurer le perfectionnement du personnel dans les domaines requis, des exigences et des normes visant à résoudre le non-respect des exigences en matière de formation.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 12, 14, 33, 38, 44, 45 et 54

Évaluation :

Si Westcoast a pu démontrer qu'elle avait investi des ressources abondantes dans l'élaboration et l'application d'un processus officiel de formation, elle n'a pu prouver se trouver entièrement en conformité avec les exigences de formation et de compétence de l'Office.

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate qu'elle a démontré qu'elle disposait d'un personnel spécialisé en formation qui a élaboré un processus officiel dans ce domaine dans le cadre du système de gestion de l'exploitation. Ce processus consiste en des activités officielles de détermination, d'assignation et de surveillance des besoins de formation. Le programme prévoit une formation et une évaluation axées sur les compétences, s'il y a lieu. Les pratiques et les processus officiels convenaient à la gestion d'un programme de formation conforme aux exigences de l'Office.

Westcoast n'a toutefois pu prouver sa conformité pour le contenu environnemental, l'évaluation des compétences des entrepreneurs et la détermination et l'intégration du contenu dans le maintien de la formation spécialisée des professionnels en environnement au sein de la société.

Pendant les entrevues qui ont eu lieu dans tout l'organisme, le personnel a indiqué que les employés affectés à l'exploitation des installations recevaient une formation sur les aspects et les contrôles environnementaux dans le cadre du processus d'orientation des nouveaux venus et que les contrôles environnementaux exercés sur cette même exploitation étaient intégrés aux MES et à la formation consacrée à chacune de ces méthodes d'exploitation standard. Pendant les entrevues, les agents environnementaux et les superviseurs ont précisé que le personnel affecté aux inspections d'audit régulières était formé à la constatation des questions environnementales par une observation directe en poste de travail des inspecteurs en titre ayant adopté des pratiques normalisées. Les auditeurs de l'Office ont toutefois été incapables de relever des données claires sur l'intégration des questions environnementales pendant l'examen de spécimens de MES et de dossiers d'inspection fournis par Westcoast. Ils n'ont donc pas pu vérifier la mise en œuvre de cette formation. Les résultats pour le manque de formation en environnement du personnel des inspections d'audit sont également liés à la constatation de vérification pour le sous-élément 3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités.

En ce qui concerne l'assurance de compétence des entrepreneurs, le personnel a dit que Westcoast avait passé des contrats types de services avec trois entreprises. Il a indiqué qu'un tiers fournisseur de services, en l'occurrence ISNETWORK, gérait et vérifiait la compétence du personnel des sous-traitants pour le compte de Westcoast. Dans le cadre de l'audit, il a organisé une présentation et une entrevue avec le personnel d'ISNETWORK pour un examen de son rôle et de ses activités. L'entrevue a révélé qu'ISNETWORK gère surtout les antécédents de sécurité, les assurances et les questions d'indemnisation des entrepreneurs en cas d'accident du travail. Il a montré que ce fournisseur contrôlait et gérait les compétences des entrepreneurs dans d'autres pays pour ses clients, mais non au Canada par absence d'une demande venant des entreprises canadiennes. Westcoast a donc été incapable de démontrer qu'il y avait assurance de la compétence de ses entrepreneurs.

De plus, les sociétés devraient démontrer qu'elles avaient adopté des pratiques garantissant que leur personnel professionnel demeure à jour et compétent dans ses domaines de responsabilité. Pendant l'audit, Westcoast n'a pu prouver qu'elle disposait d'un programme d'examen, d'évaluation et d'assurance en permanence pour la compétence de son personnel professionnel. Pour citer un exemple, le spécialiste local en environnement n'a pu produire la preuve de l'existence d'une formation professionnelle structurée ou à jour, ni d'un plan d'assurance des compétences.

La dernière activité déclarée de formation professionnelle de l'intéressé remontait à cinq ou six ans avant les vérifications sur place de l'audit.

<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>3.4 Communication</p> <p>Attentes : La société doit avoir un ou des processus de communication adéquats, efficaces et documentés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer toutes personnes associées à ses installations et à ses activités (personnes intéressées) de ses politiques, buts, objectifs et engagements relatifs à ses programmes de gestion et de protection; • informer et consulter les personnes intéressées au sujet des questions liées à ses opérations; • traiter les communications reçues des parties prenantes externes; • communiquer les exigences juridiques et autres concernant les programmes de gestion et de protection aux personnes intéressées; • communiquer les rôles et responsabilités à l'égard des programmes aux personnes intéressées.
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14, 15, 26, 30, 33, 36, 37, 38, 39, 42, 46, 47, 48, 49, 18, 28 et 29</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour ce sous-élément.</p> <p>La société a pu prouver qu'elle emploie de nombreuses méthodes de communication de son programme en environnement aux parties prenantes internes et externes. Le personnel reçoit de l'information sur la gestion des situations d'urgence environnementale et la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité en général dès son recrutement et tout au long de son emploi.</p> <p>Les agents environnementaux ont également pu démontrer que les pratiques, les procédures et les activités de communication étaient appropriées et permanentes entre Westcoast et les intervenants externes. Les parties prenantes en question étaient notamment les entreprises et les particuliers entourant les installations, les diverses municipalités et les organismes provinciaux et fédéraux s'occupant de réglementation de l'environnement.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>

3.5 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société devrait avoir des documents décrivant les éléments de ses programmes de gestion et de protection au besoin. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés. Ils doivent être révisés immédiatement si des changements sont requis par des exigences juridiques ou si des conséquences négatives risquent de se produire parce que les changements n'ont pas été apportés immédiatement. Les programmes de gestion et de protection de la société devraient comprendre des procédures de contrôle des documents et des données visant les risques identifiés à l'élément 2.0 ci-dessus.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10 et 30

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour ce sous-élément dans son programme de protection de l'environnement.

La société a prouvé qu'elle disposait d'un processus officiel d'élaboration, de révision et de gestion de la documentation ESS. Il y avait communication appropriée des documents. L'équipe de gestion de l'exploitation et le Comité de surveillance ESS (« OHSE Oversight Committee ») exerçaient un contrôle permanent sur chacun des processus et des documents.

L'examen des dossiers et autres documents indique que Spectra Energy applique constamment ses procédures écrites de gestion.

Statut de conformité : Conforme

3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation

Attentes : La société devrait établir et tenir à jour un processus pour élaborer, mettre en œuvre et communiquer des mesures d'atténuation, de prévention et de protection visant à faire face aux risques et aux dangers relevés aux éléments 2.0 et 3.0. Ce processus doit inclure des mesures pour réduire ou éliminer les risques et les dangers à la source, le cas échéant.

<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 5 et 13</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Pendant l’audit, Westcoast n’a pu démontrer qu’elle se trouvait entièrement en conformité pour ce sous-élément.</p> <p>L’examen des contrôles exercés par la société indique qu’elle s’est dotée d’un grand nombre de procédures pour le contrôle du respect des exigences des permis provinciaux. L’examen de ces énoncés de procédures et des documents qui les accompagnent montre que ce cadre était approprié et qu’il était appliqué comme il avait été conçu.</p> <p>Toutefois, comme nous l’avons fait remarquer pour le sous-élément 2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques et ailleurs, la société a largement limité aux exigences des permis provinciaux sa constatation officielle des dangers environnementaux et les contrôles correspondants. Elle se trouve à prendre en compte la majorité des questions importantes, mais sans exercer un contrôle suffisant sur l’ensemble des dangers, des aspects et des exigences juridiques dont elle doit s’occuper.</p>
<p>Statut de conformité : Non conforme</p>
<p>3.7 Contrôles opérationnels – perturbations et conditions inhabituelles</p> <p>Attentes : La société doit établir et tenir à jour des plans et procédures pour identifier le potentiel de perturbations ou conditions anormales, de rejets accidentels, d’incidents et de situations d’urgence. Elle doit également définir des moyens d’intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences et/ou effets probables. Les procédures doivent être périodiquement éprouvées, examinées et révisées, s’il y a lieu, par exemple à la suite d’une situation d’urgence.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 5 et 13</p>

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel de Westcoast, on constate que, abstraction faite de la constatation de non-conformité pour le sous-élément 3.6 Contrôle opérationnel – exploitation courante, la société a pu démontrer qu'elle exerçait des contrôles appropriés de manière à réduire, à prendre en charge ou à atténuer les effets environnementaux des perturbations ou des conditions anormales dans ses processus d'exploitation. Les procédures officielles qui ont été élaborées, notamment en gestion des situations d'urgence, ont visé tous les dangers dont la société devrait s'occuper. Westcoast a pu démontrer que son personnel était formé et appliquait les procédures et les pratiques que décrivent les documents. L'Office a en outre remarqué que les procédures officielles en matière environnementale englobaient les pratiques devant entrer en jeu lorsque des perturbations ou des conditions anormales étaient décelées ou se présentaient.

Statut de conformité : Conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de contrôle et de surveillance. Ces programmes doivent couvrir les travaux contractuels effectués au nom de la société. Ils doivent inclure des mesures qualitatives et quantitatives pour évaluer les programmes de gestion et de protection et aborder, tout au moins, les exigences juridiques ainsi que les risques identifiés comme étant importants aux éléments 2.0 et 3.0. La société doit intégrer les résultats des programmes de contrôle et de surveillance à d'autres données émanant des évaluations des risques et des mesures de rendement ainsi que des analyses proactives des tendances. Elle doit avoir des documents et des dossiers sur ses programmes de contrôle et de surveillance.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14, 33, 40, 41, 52, 53 et 55

Évaluation :

Westcoast n'a pu démontrer se conformer aux attentes de l'Office.

Pendant l'audit, le personnel de la société a indiqué qu'il existait une diversité de moyens par lesquels Westcoast inspectait et surveillait les installations et les processus de ses usines de traitement : essais et contrôles de procédés, inspections de bâtiments techniques, inspections d'audit portant sur les installations en général.

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a élaboré et appliqué des pratiques et des procédures appropriées de surveillance et d'inspection garantissant que ses procédés d'usine de traitement satisfont à l'ensemble des conditions environnementales imposées par les règlements ou les permis provinciaux. Il faut préciser qu'un grand nombre d'installations propres aux usines de traitement adoptent des processus normalisés d'inspection propres à assurer une exploitation sécuritaire de chaque secteur.

Il n'y avait pas que les inspections et les contrôles de procédés relevant de la réglementation provinciale, puisque Westcoast a indiqué que son personnel soumet les installations à un programme régulier d'inspections d'audit générales. On a dit de ces inspections qu'elles portaient sur les exigences environnementales « générales », ainsi que sur les questions de sécurité, de sûreté et autres dans les installations de l'usine de traitement. Il reste que, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs dans la présente annexe, les entrevues du personnel et l'examen des documents confirment que la société n'a ni élaboré ni appliqué un processus approprié d'exécution du volet

environnemental de ces inspections. L'audit a révélé que les agents environnementaux ne participent pas couramment à l'inspection des installations, ni à la formation du personnel chargé des inspections. Ajoutons que l'examen des dossiers montre qu'il n'y a ni documents normalisés ni listes de contrôle en environnement auxquels se reporte le personnel des inspections d'audit. Les auditeurs de l'Office ont donc fait dans le cas des inspections de l'exploitation plusieurs constatations de non-conformité pour lesquelles ils ont reçu des promesses de conformité volontaire.

Statut de conformité : Non conforme

4.2 Mesures correctives et préventives

Attentes : La société devrait avoir un processus pour enquêter sur des incidents ou des cas de non-conformité qui pourraient se produire. Elle doit également avoir un processus pour atténuer les conséquences potentielles ou réelles de tels incidents ou cas de non-conformité. Les mesures d'atténuation pourraient inclure le choix du moment et les mesures à prendre pour faire face à ces conséquences. La société doit démontrer qu'elle a établi une procédure documentée pour :

- déterminer les critères de non-conformité;
- reconnaître quand un cas de non-conformité se produit;
- enquêter sur la ou les causes de tout cas de non-conformité;
- élaborer des mesures correctives et/ou préventives;
- mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives et/ou préventives nécessaires.

La société devrait élaborer des procédures pour analyser les données sur les incidents afin de relever les lacunes et identifier les possibilités d'amélioration dans ses programmes de gestion et de protection et ses procédures.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14, 16 à 25, 28 à 31 et 52 à 55

Évaluation :

Westcoast a pu démontrer dans l'examen des dossiers et autres documents qu'elle avait élaboré et appliqué des processus appropriés d'enquête sur les incidents. Elle a pu prouver qu'elle avait mis en place des processus suffisants de détermination, d'élaboration et d'exécution des mesures correctives et préventives dans ses processus de gestion ou d'enquête sur les incidents.

Statut de conformité : Conforme
<p>4.3 Gestion des dossiers</p> <p>Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des procédures pour s’assurer que les dossiers sur les programmes de gestion et de protection sont conservés, accessibles et tenus à jour. Elle doit, tout au moins, conserver tous les dossiers pour la durée minimale requise par la loi et le règlement applicables et par les normes adoptées par renvoi dans le règlement.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14 et 55</p>
<p>Évaluation :</p> <p>L’examen des dossiers et autres documents confirme que la société a mis en place des processus de conservation des dossiers avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types de documents à conserver; • délais de conservation; • méthodes d’élimination. <p>Tous les dossiers demandés par les auditeurs de l’Office ont été facilement extraits.</p>
Statut de conformité : Conforme
<p>4.4 Vérification interne</p> <p>Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre un processus documenté pour procéder à l’audit de ses programmes de gestion et de protection et de ses procédures. Le processus d’audit devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités d’audit. Ces activités d’audit doivent être menées régulièrement.</p>
<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 14 et 52 à 55</p>

Évaluation :

Pendant l'audit, Westcoast a démontré qu'elle disposait de deux processus pour la tenue de vérifications de ses installations. Ces processus étaient appliqués par les auditeurs à Calgary (Alberta) ou au siège social à Houston (Texas). L'Office a examiné les processus et leur gestion pour juger qu'ils répondraient à ses propres exigences s'ils s'appliquaient d'une manière appropriée au programme de protection de l'environnement.

Pendant l'audit, la société a fourni copie des rapports de vérification interne produits par l'équipe d'auditeurs de Houston en environnement, santé et sécurité. L'examen des dossiers de vérification interne montre qu'on a élaboré un processus approprié d'exécution de ces vérifications et de gestion de leurs résultats jusqu'à l'application de plans de mesures correctives visant à remédier aux lacunes constatées.

Le processus de vérification ne satisfaisait toutefois pas aux exigences du RUT qui impose des vérifications de conformité avec les dispositions utiles de la *Loi sur l'Office* et des règlements d'application et les conditions des certificats et, à intervalles annuels, des vérifications de compétence des employés de l'usine de traitement. L'examen des protocoles de la société montre que les vérifications ne répondaient pas à ces exigences. Pour les protocoles et les résultats d'audit, il n'y avait pas de listes détaillées d'exigences des règlements ou des certificats, pas plus que de définitions appropriées des exigences de programme axées sur les résultats de l'Office comme repères d'évaluation.

Statut de conformité : Non conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La haute direction doit procéder à un examen formel des programmes de gestion et de protection pour s'assurer qu'ils sont toujours adéquats, pertinents et efficaces. L'examen devrait être fondé sur des documents et dossiers appropriés, incluant notamment les résultats des programmes de contrôle, de surveillance et de vérification. Cet examen doit être documenté et effectué formellement et régulièrement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration des programmes et au rendement global de la société.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 14 et 50 à 54

Évaluation :

Les entrevues et l'examen des dossiers indiquent que le programme de protection de l'environnement est examiné régulièrement par la haute direction de Westcoast dans l'ensemble d'une hiérarchie où interviennent aussi bien le directeur d'usine que le président de la société. Les cadres supérieurs de Westcoast tiennent également en divers lieux des réunions périodiques où ils évaluent l'exploitation des différentes installations.

L'Office prend acte du nombre d'examen auxquels la haute direction de Westcoast a soumis le PPE, mais compte tenu des constatations de non-conformité pour les sous-éléments 3.1 et 4.4, il n'est pas persuadé qu'un examen de gestion suffisant ait eu lieu de manière à assurer le maintien du caractère approprié, adéquat et efficace de ce programme. Il considère que la conformité et les résultats pour ces sous-éléments reviennent comme responsabilité à la haute direction. Il s'attend à ce que les cadres supérieurs assurent et démontrent une dotation en ressources humaines qui convient à l'exploitation des usines de traitement. Il juge aussi que la haute direction est responsable de la conformité avec les exigences en matière de vérification, d'inspection et de conservation des dossiers suivant la partie 7 du *Règlement sur les usines de traitement*.

Qui plus est, le RUT indique clairement à l'article 54 qu'une vérification annuelle doit porter sur les compétences des « employés qui occupent des postes fonctionnels ou de supervision dans l'usine de traitement ». L'Office y voit de même une responsabilité des cadres supérieurs de la société.

Statut de conformité : Non conforme

ANNEXE IV
WESTCOAST ENERGY INC., EXPLOITÉE SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE SPECTRA ENERGY
TRANSMISSION (WESTCOAST)
TABLEAU D'ÉVALUATION DE L'AUDIT DU PROGRAMME DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

<p>1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT</p> <p>1.1 Énoncés de politique et d'engagement</p> <p>Attentes : La société doit avoir une politique approuvée et soutenue par la haute direction. Cette politique doit comporter des buts et des objectifs et viser à améliorer le rendement de la société.</p>
<p>Références⁷ :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 13 et 14</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Les auditeurs de l'Office ont pu se rendre compte que la politique de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité de Westcoast était appropriée et à jour et répondait à sa propre attente. L'énoncé et les documents qui l'accompagnent décrivent les principes de gestion et exposent clairement les objectifs de programme de Westcoast. Cette documentation sert de guide au programme de gestion des situations d'urgence (GSU). L'examen du manuel général de gestion des urgences de la société montre que celle-ci a élaboré pour cette gestion des documents particuliers de politique qui s'appuient sur les documents d'ensemble de Westcoast.</p> <p>Tous les représentants interviewés du personnel connaissaient l'existence et la teneur de ces documents appropriés de politique.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>

⁷ Chaque « référence » dans ce tableau contient des exemples précis des « exigences juridiques » applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences juridiques applicables.

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques⁸

Attentes : La société doit pouvoir démontrer qu'elle a un processus capable de déterminer tous les dangers possibles. Elle doit évaluer le niveau de risque associé à ces dangers. Elle doit pouvoir également justifier sa décision d'inclure ou non des risques possibles dans ses programmes de protection de l'environnement, de sécurité, de gestion de l'intégrité, de croisements, de sensibilisation du public et de gestion des situations d'urgence (programmes de gestion et de protection). La société doit pouvoir mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer ou éliminer le risque.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 13, 14, 18, 19, 22, 26, 27, 29 à 31, 33, 47 et 49

Évaluation :

Pendant l'examen des manuels GSU et les entrevues du personnel de Westcoast, la société a pu démontrer qu'elle avait constaté et évalué en fonction du risque les dangers liés aux installations de son usine de traitement McMahan. Elle a prouvé qu'elle avait élaboré et appliqué des processus de délimitation de zones de planification d'urgence (ZPU) pour les dangers que présentent son usine et les canalisations d'entrée et de sortie. Le personnel de la société a démontré que les processus de constatation des dangers et les ZPU servaient à l'élaboration de ses autres activités en gestion des urgences, et notamment de ses programmes de sensibilisation, de formation continue et de liaison.

Statut de conformité : Conforme

⁸ Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer un dommage défini comme étant une blessure ou une maladie, des dommages aux biens ou au milieu de travail, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait.

2.2 Exigences légales

Attentes : La société doit avoir un processus vérifiable pour identifier et intégrer les exigences juridiques dans ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une procédure écrite pour déterminer et résoudre les situations de non-conformité liées aux exigences juridiques. Cette procédure doit comprendre la mise à jour des programmes de gestion et de protection au besoin.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 9 à 11, 13 à 15, 27, 29, 31 et 52

Évaluation :

Dans l'examen des dossiers et autres documents, le personnel GSU de Westcoast a démontré qu'elle avait élaboré et appliqué des processus et des activités appropriés pour la détermination et l'intégration des exigences juridiques dans ce domaine.

Le personnel de la société a en outre prouvé que celle-ci prend une part active à l'élaboration et à l'amélioration des diverses normes techniques qu'emploie l'industrie, ce qui témoigne de l'engagement pris par Westcoast non seulement de satisfaire aux exigences applicables, mais aussi de tâcher d'améliorer la sécurité.

Statut de conformité : Conforme

2.3 Buts, objectifs et cibles

Attentes : La société doit avoir des buts, des objectifs et des cibles quantifiables qui sont pertinents aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Les objectifs et les cibles doivent être mesurables et en accord avec la politique et les exigences juridiques; idéalement, ils devraient comprendre des initiatives visant l'amélioration continue et la prévention, s'il y a lieu.

Références :

RUT DORS/2003, articles 10 et 14

Évaluation :

Le personnel GSU de Westcoast a pu démontrer qu'il se trouvait en conformité pour ce sous-élément dans les dossiers et autres documents fournis aux auditeurs de l'Office. Le manuel de gestion des urgences de Westcoast énonce des objectifs clairs pour le programme GSU. Westcoast fixe des cibles annuelles aux fins de son programme d'exercices.

De plus, l'examen des dossiers et autres documents sur les exercices GSU fait voir que des objectifs précis sont établis, mesurés et gérés pour chaque exercice qui a lieu.

Statut de conformité : Conforme

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Attentes : La société doit avoir une structure organisationnelle qui assure le fonctionnement efficace de ses programmes de gestion et de protection. Elle doit avoir une description précise des rôles et des responsabilités au sein de son organisation, y compris les responsabilités d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les programmes de gestion et de protection.

Références :

RUT DORS/2003, articles 10, 13, 14, 27, 28, 32, 50 et 54

Évaluation :

Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour la structure organisationnelle. L'article 50 du *Règlement sur les usines de traitement* dit : « La compagnie dresse et tient à jour un rapport indiquant le nombre d'employés nécessaire à l'exploitation sécuritaire de l'usine de traitement et y indique les compétences requises pour chaque poste. » Pour pouvoir établir le nombre d'employés et les compétences nécessaires à une telle exploitation sécuritaire, une société aurait à relever l'ensemble des processus, des dangers et des scénarios d'intervention en cas d'urgence, ainsi que les rôles et les responsabilités dévolus aux titulaires des différents postes requis. En raison du rôle important que joueraient les préposés à la sécurité dans toute situation d'urgence à l'usine de traitement, on s'attend à ce que le rapport produit en vertu de l'article 50 fasse état des rôles et des responsabilités en gestion des situations d'urgence. La direction de Westcoast n'a pu démontrer qu'un tel rapport avait été produit à un moment quelconque depuis la promulgation du RUT en 2003. Les cadres supérieurs interrogés ignoraient cette exigence en matière de sécurité.

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité avec les attentes relatives aux rôles et aux responsabilités.

Les auditeurs ont pu examiner les énoncés et autres documents de rôles et de responsabilités pour tout le personnel s'occupant de gestion, d'élaboration et d'application du programme GSU. Tous les membres interrogés du personnel de la société ont pu clairement démontrer qu'ils connaissaient leur contribution à la gestion de ce programme et les attentes à cet égard.

Les sociétés doivent pouvoir prouver proactivement qu'elles disposent d'une structure organisationnelle clairement définie et notamment de documents de rôles et de responsabilités pour tout le personnel affecté aux situations d'urgence. Abstraction faite du cas relevé plus haut de non-conformité avec l'article 50 du RUT, les auditeurs de l'Office ont constaté que Westcoast satisfaisait bel et

bien aux exigences en s'étant dotée d'une structure GSU appropriée avec des définitions de rôles et de responsabilités pour le personnel des urgences. Ils ont examiné les organigrammes, les énoncés de rôles et de responsabilités et les descriptions d'emploi en ce qui concerne la prise en charge des situations d'urgence. Westcoast a prouvé que son personnel reçoit une formation sur un système officiel de commandement d'interventions (SCI) au BC Justice Institute. C'est là un système organisationnel reconnu internationalement en matière de surveillance et de gestion des urgences. Les employés de la société suivent les cours SCI 100 à 300 selon le rôle que chacun est appelé à jouer.

De plus, les auditeurs ont examiné la documentation officielle sur l'organisation et l'application de pratiques de secours mutuels entre les diverses sociétés situées à Taylor en Colombie-Britannique. Les documents en question définissent nettement les rôles, les responsabilités et les attentes pour les particuliers et les organismes. La documentation de Westcoast fait également état de sa participation aux activités de la Liquid Propane Gas Emergency Response Corporation (LPGERC), société dirigée par ses membres qui s'occupe de mesures d'aide et d'intervention en cas d'urgence mettant en cause du propane liquide et des expéditeurs.

Statut de conformité : Non conforme

3.2 Gestion du changement

Attentes : La société doit avoir un programme de gestion du changement qui devrait notamment :

- déterminer les changements qui pourraient toucher les programmes de gestion et de protection;
- documenter les changements;
- analyser leurs répercussions et leurs effets, y compris la création de nouveaux risques ou dangers ou encore de nouvelles exigences juridiques.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4 et 10

Évaluation :

Westcoast a démontré qu'elle disposait d'un processus officiel et d'un personnel spécialisé pour la gestion des changements d'actif, mais le processus de gestion du changement (GC) de la société comme il a été démontré est jugé non conforme, puisqu'il s'applique

seulement aux changements d'actif matériel, et non pas aux modifications de pratiques ni de procédures dans les cas suivants :

- évolution des exigences juridiques;
- évolution des normes ou des pratiques de l'industrie;
- constatation de nouveaux dangers;
- résultats des activités de surveillance, des inspections ou des enquêtes.

Ajoutons que le processus GC de Westcoast assure seulement une gestion réactive portant sur les modifications une fois que les besoins ont été déterminés. L'Office s'attend à ce que ce processus revête un caractère proactif et soit officiellement lié aux processus de détermination des changements pouvant influencer sur les programmes de gestion et de protection (programmes de gestion de l'intégrité, de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des situations d'urgence, etc.).

Dans le cas du programme GC qui vise le processus de gestion des situations d'urgence, précisons que le coordonnateur et le personnel GSU s'emploient moins officiellement à constater et à gérer proactivement les changements influant sur le programme et la documentation GSU. Il reste que, comme cette pratique ne repose pas entièrement sur des procédures et qu'une constatation de non-conformité a porté sur le processus officiel qui s'applique dans toute la société, l'Office juge que ce sous-élément n'est pas conforme.

Statut de conformité : Non conforme

3.3 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir, pour les employés et les entrepreneurs, un programme de formation documenté et portant sur ses programmes de gestion et de protection. Elle doit informer les personnes qui visitent les lieux de ses travaux d'entretien des pratiques et procédures à suivre. Le programme de formation doit inclure de l'information sur les politiques propres aux programmes, sur les exigences en matière de protection civile et d'intervention d'urgence environnementale et sur les conséquences possibles du non-respect des exigences. La société devrait avoir une procédure documentée pour déterminer les niveaux de compétence et de formation requis des employés et des entrepreneurs. La formation doit comprendre une évaluation des compétences afin d'assurer que le niveau souhaité des connaissances exigées est atteint. En outre, le programme de formation doit inclure des procédures de gestion des dossiers, des méthodes pour assurer le perfectionnement du personnel dans les domaines requis, des exigences et des normes visant à résoudre le non-respect des exigences en matière de formation.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 12 à 15, 26, 33, 37, 38, 44, 45, 50 et 52 à 54

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer se trouver en conformité pour ce sous-élément.

Les auditeurs de l'Office ont pu examiner des exigences écrites de formation GSU qui convenaient aux installations à vérifier.

L'examen des dossiers indique que le programme de formation GSU faisait l'objet d'une surveillance régulière par le coordonnateur GSU, le directeur de l'usine de traitement McMahan et les autres cadres supérieurs. Le personnel a droit à des renseignements, des conseils et de la formation en gestion des urgences dès son recrutement et tout au long de son emploi à Westcoast. Comme nous l'avons fait remarquer pour le sous-élément 3.1 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités plus haut, le personnel reçoit une formation sur les pratiques et les procédures officielles de commandement d'interventions qui permet des interventions intégrées (avec les autres premiers intervenants), grâce à une structure commune et normalisée. Les auditeurs de l'Office ont reçu copie des manuels de formation et des listes de contrôle des connaissances GSU dont se servent les formateurs de Westcoast pour garantir l'uniformité des pratiques en matière d'apprentissage.

Les exigences de formation et de compétence GSU prévoient non seulement une formation d'acquisition de connaissances pour le personnel de la société, mais aussi le besoin de démontrer la capacité à intervenir dans les diverses situations d'urgence pouvant se présenter dans les installations. De plus, la société doit prouver avoir élaboré un programme de formation continue et de sensibilisation à l'intention des premiers intervenants susceptibles de jouer un rôle d'exécution ou de gestion en cas d'urgence dans les installations réglementées. Les auditeurs ont pu examiner des dossiers et autres documents décrivant en détail des programmes solides et complets de formation continue, de sensibilisation et d'exercices auxquels participent le personnel de la société, les intervenants locaux (services de l'administration municipale, des incendies, de la police, etc.) et régionaux (services provinciaux de l'environnement et de lutte aux incendies de forêt), les entreprises et les organismes de secours mutuels. Les dossiers font voir que Westcoast effectuait des exercices réguliers, planifiés et bien fréquentés comportant des objectifs clairs de programme, d'apprentissage et de coordination.

Ajoutons que l'examen des dossiers des programmes de formation continue et de sensibilisation et des exercices indique qu'on tenait des séances de compte rendu et d'apprentissage permettant d'améliorer au besoin les plans, les processus et les procédures de la

société.
Statut de conformité : Conforme
3.4 Communication Attentes : La société doit avoir un ou des processus de communication adéquats, efficaces et documentés pour : <ul style="list-style-type: none">• informer toutes personnes associées à ses installations et à ses activités (personnes intéressées) de ses politiques, buts, objectifs et engagements relatifs à ses programmes de gestion et de protection;• informer et consulter les personnes intéressées au sujet des questions liées à ses opérations;• traiter les communications reçues des parties prenantes externes;• communiquer les exigences juridiques et autres concernant les programmes de gestion et de protection aux personnes intéressées;• communiquer les rôles et responsabilités à l'égard des programmes aux personnes intéressées.
Références : RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 13 à 15, 18, 26 à 30, 33, 35 à 39, 42, 43 et 46 à 49

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour cet élément.

Elle a été en mesure de prouver qu'elle employait de nombreuses méthodes pour communiquer son programme GSU aux parties prenantes internes et externes. Le personnel est renseigné sur les pratiques en gestion des situations d'urgence et en gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité en général dès son recrutement et tout au long de son emploi par les moyens suivants : formation d'acquisition de compétences, réunions sur la sécurité, exercices d'intervention et d'évacuation en cas d'urgence, information courante dans le cadre de pratiques en ligne. Les documents examinés indiquent qu'une communication de l'information GSU dans les deux sens était monnaie courante entre tous les niveaux de l'organisme.

Le personnel GSU a aussi pu démontrer que les pratiques, les procédures et les activités de communication étaient appropriées et permanentes entre Westcoast et ses parties prenantes de l'extérieur. Celles-ci étaient notamment les sociétés et les particuliers dans les diverses zones de planification, les municipalités, les organismes d'intervention, les organismes provinciaux et fédéraux et les sociétés de secours mutuels.

Par l'examen des pratiques de communication avec les parties prenantes, l'Office a constaté que les pratiques étaient documentées et, s'il y a lieu, comportaient des listes de contrôle et des consignes au personnel garantissant que l'information essentielle serait bel et bien fournie.

Statut de conformité : Conforme

3.5 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société devrait avoir des documents décrivant les éléments de ses programmes de gestion et de protection au besoin. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés. Ils doivent être révisés immédiatement si des changements sont requis par des exigences juridiques ou si des conséquences négatives risquent de se produire parce que les changements n'ont pas été apportés immédiatement. Les programmes de gestion et de protection de la société devraient comprendre des procédures de contrôle des documents et des données visant les risques identifiés à l'élément 2.0 ci-dessus.

<p>Références :</p> <p>RUT DORS/2003, articles 4, 5, 9, 10, 13, 27, 29 à 31, 42, 43, 46, 47, 49 et 50</p>
<p>Évaluation :</p> <p>Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a pu démontrer qu'elle se trouvait en conformité pour ce sous-élément dans le cas du programme de gestion des situations d'urgence.</p> <p>La société a soumis copie de ses manuels, plans et guides d'intervention GSU aux auditeurs de l'Office. Sauf pour les procédures d'intervention particulières à l'usine de traitement McMahon (voir la description relative au sous-élément 3.7 Contrôle opérationnel – perturbations ou conditions anormales) et les pratiques non conformes de gestion du changement (voir la description relative au sous-élément 3.2), Westcoast avait élaboré une documentation appropriée pour la communication, l'élaboration, l'application et la gestion de son programme GSU et pour les mesures d'intervention et de gestion en cas d'urgence.</p> <p>Son personnel GSU a démontré l'existence de processus garantissant que toute la documentation essentielle dans ce domaine (plans, procédures, etc.) serait examinée régulièrement et officiellement et révisée en permanence. On conserve les manuels et les plans GSU sur support électronique au site intranet de Westcoast et sur papier à l'aide de pratiques contrôlées de documentation.</p> <p>L'examen des dossiers et autres documents indique que la société applique constamment ses procédures de gestion des documents.</p>
<p>Statut de conformité : Conforme</p>
<p>3.6 Contrôles opérationnels – conditions normales d'exploitation Attentes : La société devrait établir et tenir à jour un processus pour élaborer, mettre en œuvre et communiquer des mesures d'atténuation, de prévention et de protection visant à faire face aux risques et aux dangers relevés aux éléments 2.0 et 3.0. Ce processus doit inclure des mesures pour réduire ou éliminer les risques et les dangers à la source, le cas échéant.</p>
<p>Références :</p> <p>s.o</p>
<p>Évaluation :</p>

Par définition, les contrôles GSU sont des contrôles s'exerçant sur les procédures de gestion et de prise en charge des perturbations ou des conditions anormales. C'est pourquoi les résultats d'audit pour tous les programmes GSU (ce qui comprend les activités proactives et la documentation en formation, par exemple) seront décrits pour le sous-élément qui suit Contrôle opérationnel – perturbations ou conditions anormales.

Statut de conformité : s.o.

3.7 Contrôles opérationnels – perturbations ou conditions inhabituelles

Attentes : La société doit établir et tenir à jour des plans et procédures pour identifier le potentiel de perturbations ou conditions anormales, de rejets accidentels, d'incidents et de situations d'urgence. Elle doit également définir des moyens d'intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences et/ou effets probables. Les procédures doivent être périodiquement éprouvées, examinées et révisées, s'il y a lieu, par exemple à la suite d'une situation d'urgence.

Références :

RUT DORS/2003, articles 13, 14 et 29 à 31

Évaluation :

Dans l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, Westcoast a démontré qu'elle exerçait un certain nombre de contrôles sur les dangers et les risques liés aux perturbations et aux conditions anormales. Les principaux contrôles employés par la société consistent en l'élaboration à titre proactif du manuel d'ensemble GSU de Spectra Energy et des plans d'intervention d'urgence dans les installations (PIUI) pour le complexe de la région de Taylor. Ces documents décrivent les incidents et les dangers causés par des situations d'urgence dans tout le réseau de Spectra Energy et, dans le cas des PIUI, dans les installations de l'usine de traitement McMahan. La documentation comprend également des éléments comme les suivants : descriptions des produits dangereux et des zones de planification d'urgence correspondantes, mesures immédiates à adopter en cas d'incident, énoncés divers des rôles et responsabilités des employés et des intervenants en cours d'incident, exigences en matière de déclaration et de communication, autres renseignements sur les incidents. Westcoast a aussi fourni copie de son manuel des premiers intervenants, version orientée et condensée de son manuel d'ensemble à l'intention du personnel de terrain comme document-ressource en cas d'incident.

L'examen du manuel général et des PIUI indique que ces documents sont bien structurés et à jour et font état de toutes les pratiques liées à chaque danger. Ce sont des manuels détaillés qui décrivent les mesures initiales à prendre en cas d'incident, mais on a remarqué que les PIUI exigeaient que soient élaborés des scénarios d'urgence plus complets avec les procédures nécessaires pour chacun. En cas d'incident par rupture de réservoir, il faudrait pouvoir appliquer un jeu de procédures préétablies de manière à atténuer les répercussions sur les employés ou la population ou à prévenir d'autres incidents par « réaction en chaîne ». L'Office est d'avis que, si le manuel d'ensemble et les PIUI énoncent une foule de procédures nécessaires d'intervention en cas d'incident, les plans de gestion d'urgence de Westcoast pour les installations de l'usine de traitement McMahon et pour l'ensemble de ses installations réglementées devraient comprendre des descriptions de scénarios d'urgence avec les plans d'intervention correspondants.

Statut de conformité : Non conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de contrôle et de surveillance. Ces programmes doivent couvrir les travaux contractuels effectués au nom de la société. Ils doivent inclure des mesures qualitatives et quantitatives pour évaluer les programmes de gestion et de protection et aborder, tout au moins, les exigences juridiques ainsi que les risques identifiés comme étant importants aux éléments 2.0 et 3.0. La société doit intégrer les résultats des programmes de contrôle et de surveillance à d'autres données émanant des évaluations des risques et des mesures de rendement ainsi que des analyses proactives des tendances. Elle doit avoir des documents et des dossiers sur ses programmes de contrôle et de surveillance.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 12 à 14, 29, 33, 40, 41, 52, 53 et 55

Évaluation :

Par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, on constate que Westcoast a démontré qu'elle exerçait une surveillance appropriée sur l'élaboration et l'application de son programme de gestion des situations d'urgence. Les auditeurs de l'Office ont pu consulter des dossiers d'examen par les gestionnaires de programme et les cadres supérieurs de l'élaboration de la documentation, de la formation et de la compétence, des ententes de secours mutuels, des exercices, des programmes de sensibilisation, etc. On leur a présenté des énoncés de procédures et des dossiers sur l'évaluation officielle des activités de formation, des exercices, des enquêtes et des interventions. Ils ont enfin pris connaissance de dossiers indiquant qu'un suivi se faisait jusqu'au classement des questions appelant des changements.

Statut de conformité : Conforme

4.2 Mesures correctives et préventives

Attentes : La société devrait avoir un processus pour enquêter sur des incidents ou des cas de non-conformité qui pourraient se produire. Elle doit également avoir un processus pour atténuer les conséquences potentielles ou réelles de tels incidents ou cas de non-conformité. Les mesures d'atténuation pourraient inclure le choix du moment et les mesures à prendre pour faire face à ces

conséquences. La société doit démontrer qu'elle a établi une procédure documentée pour :

- déterminer les critères de non-conformité;
- reconnaître quand un cas de non-conformité se produit;
- enquêter sur la ou les causes de tout cas de non-conformité;
- élaborer des mesures correctives et/ou préventives;
- mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives et/ou préventives nécessaires.
- La société devrait élaborer des procédures pour analyser les données sur les incidents afin de relever les lacunes et identifier les possibilités d'amélioration dans ses programmes de gestion et de protection et ses procédures.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 13, 14, 16 à 25, 28 à 31, 47 et 52 à 55

Évaluation :

Westcoast a pu démontrer dans l'examen des dossiers et autres documents qu'elle avait élaboré et appliqué des processus appropriés de gestion et d'enquête portant sur les incidents. Elle a aussi pu prouver qu'elle avait mis en place des processus suffisants pour déterminer, élaborer et exécuter des mesures correctives et préventives dans le cadre de ses processus de gestion ou d'enquête sur les incidents.

Statut de conformité : Conforme

4.3 Gestion des dossiers

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les dossiers sur les programmes de gestion et de protection sont conservés, accessibles et tenus à jour. Elle doit, tout au moins, conserver tous les dossiers pour la durée minimale requise par la loi et le règlement applicables et par les normes adoptées par renvoi dans le règlement.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 9, 10, 13, 14, 28, 39, 40 et 55

Évaluation :

Les dossiers GSU étaient conservés en bureau régional à Charlie Lake en Colombie-Britannique. L'examen des documents a confirmé que les processus en place prévoyaient des types appropriés de documents à conserver, des délais de conservation et de méthodes d'élimination. Tous les dossiers demandés par les auditeurs ont été facilement extraits.

Statut de conformité : Conforme

4.4 Vérification interne

Attentes : La société doit élaborer et mettre en œuvre un processus documenté pour procéder à l'audit de ses programmes de gestion et de protection et de ses procédures. Le processus d'audit devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités d'audit. Ces activités d'audit doivent être menées régulièrement.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 10, 13, 14 et 52 à 55

Évaluation :

Bien que le gestionnaire GSU et les autres cadres supérieurs de Westcoast surveillent de près le programme de gestion des situations d'urgence, la société n'a pas présenté de données indiquant qu'elle avait effectué une vérification appropriée de ce programme à part ou avec d'autres vérifications portant sur le programme de sécurité et/ou le programme de protection de l'environnement. En réponse au rapport d'audit provisoire de l'Office, Westcoast a dit avoir fait examiner son processus de gestion de crise par les services de vérification de Spectra Energy en 2011. Pendant l'audit, l'information à laquelle faisait référence Westcoast dans sa réponse a été produite par le personnel GSU. Toutefois, l'Office a jugé que cette vérification de la gestion de crise ne répondrait pas à ses propres exigences réglementaires, ne mesurant pas la conformité par rapport aux articles 52 et 54 du *Règlement sur les usines de traitement*.

La société a effectivement démontré qu'un certain nombre de programmes d'audit s'appliquaient à ses installations par les soins des auditeurs de Calgary (Alberta) ou de son siège social à Houston (Texas). L'Office a examiné ces processus et leur gestion pour établir qu'ils satisferaient à ses propres exigences s'ils s'appliquaient au programme GSU sous une forme et avec une teneur appropriées.

Statut de conformité : Non conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La haute direction doit procéder à un examen formel des programmes de gestion et de protection pour s'assurer qu'ils sont toujours adéquats, pertinents et efficaces. L'examen devrait être fondé sur des documents et dossiers appropriés, incluant notamment les résultats des programmes de contrôle, de surveillance et de vérification. Cet examen doit être documenté et effectué formellement et régulièrement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration des programmes et au rendement global de la société.

Références :

RUT DORS/2003, articles 4, 5, 13, 14 et 50 à 54

Évaluation :

Les entrevues et l'examen des dossiers indiquent que le programme GSU est examiné régulièrement par la haute direction de Westcoast, c'est-à-dire dans l'ensemble de la hiérarchie entre le directeur de ce programme et le président de la société.

L'Office prend acte de cet examen du programme par les cadres supérieurs de Westcoast, mais compte tenu des constatations de non-conformité pour les sous-éléments 3.1 et 4.4, il n'est pas persuadé qu'il ait eu lieu un examen de gestion suffisant à assurer le maintien du caractère approprié, adéquat et efficace du programme GSU. Il est d'avis que la conformité et les résultats pour ces sous-éléments relèvent de la responsabilité de la haute direction. Il estime également que les cadres supérieurs sont responsables de la conformité avec les exigences de la partie 7 du RUT de l'Office sur les vérifications, les inspections et la conservation des dossiers.

Ajoutons que l'article 54 du RUT exige nettement que « la compagnie vérifie chaque année les compétences de tous les employés qui occupent des postes fonctionnels ou de supervision dans l'usine de traitement ». L'Office voit là aussi une responsabilité de la haute direction de la société.

Statut de conformité : Non conforme

Annexe V – Représentants interviewés de la société

Représentant interviewé de la société	Titre
[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]

	(intégrité des usines)
	Ingénieur mécanicien
	Gestionnaire, Ingénierie de l'exploitation
	Ingénieur principal des procédés
	Directeur de l'usine McMahon
	Chef d'équipe, Exploitation (usine de cogénération)
	Gestionnaire en cogénération et chef d'équipe, Exploitation
	Chef d'équipe, Exploitation
	Chef d'équipe, Entretien
	Chef d'équipe, Exploitation (vapeur)
	Chef d'équipe, Planification
	Planificateur principal
	Spécialiste en santé et sécurité

Annexe VI – Documents examinés

- Spectra Energy – Assurance – Program Charter
- SET-West Integrity Program Risk Assessment
- Procès-verbal d'une réunion extérieure de l'OSC, 18 mars 2010
- SET-West Operations Programs organized by focus areas, 12 janvier 2011
- SET-West Operations 2011 OSC Operating Plan with VP's selected activities/results, 2011
- Présentation à l'OSC sur le profil de risques
- Procès-verbal d'une réunion de l'OSC de la SET-West – réunion dans le cadre de la session de planification stratégique de l'OSC, 4 et 5 novembre 2010
- Facility Integrity Strategy – OSC Presentation (Facility Integrity Group – Operations Engineering)
- Services sur le terrain de la SET-West – Operations Management Team Workshop, 26 octobre 2010
- OSC de la SET-West – Ordre du jour d'une réunion extérieure
- Notes for Operations Performance Measures, décembre 2010
- Spectra Energy Vision – Presentation
- SET-West EHS Incidents for the Month of December 2010
- Organigramme du secteur de l'environnement, de la santé et de la sécurité
- PLFS Field Operations – Recommended Training Requirements (Replaces ICS 200-300 – 5 April 2007)
- PLFS Field Operations – Recommended Training Requirements – ICS 100 (Incident Command System Operations)
- 2011 SET-West Operations Presentation (Purpose/Vision)
- Spectra Energy Transmission Danger Ratings
- First Nations and Continuing Education/Public Awareness (ERP)

- Spectra Energy OMS Roles Chart
- Spectra Energy – Incident Commander Workbook (BC Pipeline and BC Field Services), March 2007
- Spectra Energy – Module de formation sur l’exploitation du complexe de Taylor : Describe Butane Recovery
- Spectra Energy – Module de formation sur l’exploitation du complexe de Taylor : Describe GT Area
- Westcoast Energy – Module de formation sur l’exploitation du complexe de Taylor : Describe BPL Area
- Spectra Energy – Module de formation sur l’exploitation du complexe de Taylor : Sulphur Handling
- Natural Gas Awareness for First Responders – Train the Trainer Package (Includes CD, Video, Workbook, Leaders Guide, Certificate of Completion, Attendance List, Quiz)
- Manuel des premiers intervenants
- Violence in the Workplace Procedure
- Intrusion Alarm Procedure
- Westcoast Energy Inc., McMahan Facilities, Inspection Management Guideline, juin 1999
- Duke Energy Gas Transmission, Processing Plant Integrity Program, groupes des pipelines et des services sur le terrain, version 1.0, 6 mai 2005
- Spectra Energy, groupes des pipelines et des services sur le terrain, Pressure Equipment Integrity Management Program, version V1.0, 30 juin 2008
- McMahan Equipment Listing.pdf
- MCMW – Inspection Report Summary In List.pdf
- MCMW – NCR Log.pdf
- MCMW – PSV List with Schedule.pdf
- MCMW – RBI Summary.pdf
- MCMW – Thickness Data Schedule Summary.pdf
- Inspection Management Guide MCMGP.doc

- McMahon Gas Plant Induction, 2008
- MCMW-Gas Treating, Full Integrity Report, Equipment Number D8-2-4 (imprimé de Visions)
- RTD Quality Services Inc., General NDE Report CZ-050630-02
- MCMW-A&D, TML – TML Readings, Cooling Water for Main Gas Cooler (imprimé de Visions)
- A&D Area, Pressure Vessel / Piping Details: 12” L19W, Cooling Water Piping Drawing
- MCMW-Gas Treating – TML Readings, #4 Rich Solution Vent Tank (imprimé de Visions)
- MCMW-A&D, TML Trending Graphs (5), Equipment Number 12-L19-16W (imprimé de Visions)
- Spectra Energy McMahon Plant Safe Work Permit, Permit #187833, CP Survey 2010, Scheduled Inspection w/Status & SAP Number, MCMW (imprimé de Visions)
- Probe Corrosion Services Ltd, Cathodic Protection – Rectifier Maintenance Procedure
- Probe Corrosion Services Ltd, Cathodic Protection Rectifier Maintenance Checks, February 2011
- Probe Corrosion Services Ltd, Cathodic Protection Survey – McMahon Gas Plant, 2010
- Probe Corrosion Services Ltd, AIT Course Results, Electrical Cathodic Protection Work for Non-Electricians, July 2006
- NACE Cathodic Protection Training and Certification Program, Corrosion Technician 4393, date d’expiration le 31 mars 2014
- MCMW – Gas Treating – TML Readings, #4 Rich Solution Vent Tank (imprimé de Visions)
- #4 Train Rich Solution Vent Tank, 6P-1383BC, Drawing No D8-2-4-UT, Amine Vessel TML Locations Drawing
- Amine Vessel Risk Assessment data, RBI Number 3620 (imprimé de Visions)
- Degradation Mechanism Log, RBI listing of all damage mechanisms (imprimé de Visions)
- RBI – Damage Mechanisms Descriptions (imprimé de Visions)
- Risk Ranking – Equipment, Tank RBI Listing (imprimé de Visions)
- Scheduled Inspection w/Status & SAP Number, Unit MCMW, Tank Inspection Dates (imprimé de Visions)

- Nonconformance Report & NCR Log, 14/03/2011 for McMahon Gas Plant (imprimé de Visions)
- Organigramme de Spectra Energy, imprimé tiré de <http://thesource.spectraenergy.com>